

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME



**RAPPORT NATIONAL POUR
HABITAT III**

Version Finale.

PRESENTE PAR SETH SINDAYIGAYA,
CONSULTANT.

JUILLET 2015



GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS

SIGLES ET ABBREVIATIONS.

Abréviations	Signification
AEP	Alimentation en Eau Potable
BAD	Banque Africaine de Développement
CO2	Dioxyde de carbone
CSLP	Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté
DGHER	Direction Générale de l'Hydraulique et des Energies Rurales
EPISTAT	Epidémiologie et Statistiques
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GES	Gaz à Effet de Serre
Gg	Giga Gramme
GgECO2	Giga Gramme équivalent CO2
GIEC	Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat
GTS	Global Telecommunication System
GIZ	Coopération Internationale Allemande
IDH	Indice de Développement Humain
IGEBU	Institut Géographique du Burundi
IGE	Inventaire de Gaz à Effet de Serre
IEC	Information, Education et Communication
INEA	Inventaire National Eau et Assainissement
IRA	Infection Respiratoire Aiguë
JMP	Joint Monitoring Programme for Water Supply and Sanitation
KFW	Coopération Financière Allemande (Kreditanstalt für Wiederaufbau)
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey (enquête à indicateurs multiples)
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale

PAGIRE	Plan d' Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en eau
PCDC	Plan Communal de Développement Communautaire
PDNE	Plan Directeur National de l'Eau
PNE	Politique Nationale de l'Eau
PNHAB	Politique Nationale d'Hygiène et d' Assainissement de Base
PNUD	Programme de Nations Unies pour le Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
ProSecEau	Programme Sectoriel Eau
PSA	Plan Stratégique d' Assainissement
RCE	Régie Communale de l'Eau

TABLE DES MATIERES.

SIGLES ET ABBREVIATIONS	2
TABLES DES MATIERES	4
INTRODUCTION.....	6
1. LES ENJEUX ET DEFIS DEMOGRAPHIQUES EN MILIEU URBAIN.....	7
1) Gestion du phénomène de l'urbanisation rapide.....	7
2) Les relations entre le monde rural et les centres urbains.....	8
3) Les besoins de jeunes en milieu urbain	9
4) La réponse aux besoins des personnes âgées.....	10
5) Intégration de la parité entre les sexes.....	11
6) Obstacles rencontrés et leçons apprises au niveau démographique.....	11
7) Les défis et enjeux futurs.....	12
2. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA PLANIFICATION URBAINE	13
8) La planification et l'aménagement durables des villes	13
9) La gestion de l'étalement urbain	14
10) Amélioration de la production alimentaire en milieu urbain	15
11) Réduire la congestion de la circulation urbaine	16
12) Amélioration des capacités techniques de planification et de gestion	16
13) Obstacles et leçons apprises	17
14) Défis et enjeux futurs.....	18
3. L'ENVIRONNEMENT ET L'URBANISATION.....	19
15) Lutte contre le changement climatique	19
16) Réduction des risques de catastrophe	20
17) Lutte contre la pollution de l'air	21
18) Obstacles et leçons apprises	22
19) Défis et enjeux futurs	24
4. LA GOUVERNANCE ET LEGISLATION URBAINES	26
20) Renforcement de la gestion urbaine	26
21) Décentralisation et renforcement des collectivités locales	28

22) Amélioration de la participation et les droits de l'homme	28
23) Renforcement de la sécurité et la sérénité en milieu urbain	29
24) Amélioration de l'intégration sociale et la justice sociale	30
25) Obstacles et leçons apprises	31
26) Défis et enjeux futurs dans le cadre de la gouvernance	32
5. ECONOMIE URBAINE	33
27) Les réalisations dans l'amélioration de financement des municipalités ...	33
28) Renforcement et amélioration de l'accès au financement du logement	34
29) Appui au développement économique des communautés locales	36
30) Création des emplois décents et des moyens de subsistance	37
31) Intégration de l'économie urbaine dans la stratégie de développement national	38
32) Les obstacles rencontrés et leçons apprises	38
33) Défis et enjeux futurs dans l'économie urbaine	39
6. LOGEMENTS ET SERVICES DE BASE.....	40
34) Réaménagement des bidonvilles et la prévention de leur prolifération ...	40
35) Amélioration de l'accès au logement convenable	41
36) Assurer l'accès permanent à l'eau potable	43
37) Assurer l'accès aux systèmes d'assainissement et de drainage	45
38) Améliorer l'accès à l'énergie domestique	47
39) Améliorer l'accès aux moyens de transport viables	49
40) Obstacles rencontrés et leçons apprises	52
41) Défis et enjeux futurs dans les logements et services de base	55
7. SYNTHÈSE DES MESURES INDISPENSABLES POUR UN MEILLEUR AVENIR EN MILEU URBAIN AU BURUNDI	59
8. LES INDICATEURS URBAINS	61
9. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	63
10. ANNEXES	66

INTRODUCTION.

Le rapport national du Burundi à présenter au cours de la troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement durable en milieu urbain est le résultat des consultations de la documentation disponible, mais aussi de la consultation des personnes responsables des services directement ou indirectement concernés ; ainsi que des consultations réalisées à travers des fiches d'enquête proposées par UN HABITAT.

Ce rapport s'inspire des directives générales et modèles de présentation régissant l'élaboration des rapports nationaux portant sur six thèmes principaux, les défis à relever et les douze indicateurs-clés. Cela conduit à faire l'examen de la mise en œuvre du programme d'action de l'Habitat II, les nouveaux défis à relever, les tendances récentes et la vision prospective pour les habitats viables et le développement durable en milieu urbain, ainsi que les questions intersectorielles, de manière équilibrée.

Dans la confection de ce rapport national pour la troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement durable en milieu urbain, nous nous sommes appuyés sur des données empiriques certes, mais aussi sur des illustrations récentes. Nous nous sommes efforcés d'étayer des programmes et des stratégies pertinents à refléter une approche prospective.

Les politiques sectorielles, le cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté - 2^{ème} génération, la vision du Burundi 2025 ont fortement contribué dans l'alimentation du contenu de ce rapport.

Le rapport national pour HABITAT III est articulé autour de huit chapitres dont six thèmes, un chapitre des mesures indispensables pour un meilleur avenir urbain au Burundi, et un chapitre sur les indicateurs urbains :

- ✓ **Les enjeux et défis démographiques à relever en milieu urbain;**
- ✓ **L'aménagement du territoire et la planification urbaine ;**
- ✓ **L'environnement et l'urbanisation ;**
- ✓ **La gouvernance et législation urbaines ;**
- ✓ **Economie urbaine ;**
- ✓ **Logements et services de base ;**
- ✓ **Les mesures indispensables pour un meilleur avenir urbain au Burundi ;**
- ✓ **Les indicateurs urbains.**

Il s'agit de dégager les réalisations, les obstacles rencontrés, les futurs enjeux et les défis à relever pour un nouveau programme d'action de développement urbain.

CHAPITRE 1 : LES ENJEUX ET DEFIS DEMOGRAPHIQUES A RELEVER EN MILIEU URBAIN.

1) Gestion du phénomène de l'urbanisation rapide.

Le Burundi dispose d'un territoire de 27.834 km² dont 2.000 km² occupés par le Lac Tanganyika. Le Rapport de l'ISTEEBU (Institut des Statistiques et des Etudes Economiques du Burundi) sur des projections démographiques 2008-2030 montre qu'en 2015, la population du Burundi est passée à 9.823.828 habitants, soit une densité moyenne de 379 habitants au Km². On peut noter que cette densité est environ dix fois plus élevée que la densité moyenne des Pays d'Afrique subsaharienne. Cette densité est d'autant plus exceptionnelle qu'il s'agit d'une population essentiellement agricole où les agglomérations urbaines sont dans une situation encore embryonnaire.

Dans ces conditions, il est évident que la pression démographique est très forte sur l'occupation du sol, compte tenu aussi qu'on est en présence d'un relief souvent accidenté. La principale conséquence cette densité extrêmement élevée est un exode rural intense, qui se manifeste à travers des taux de croissance urbaine oscillant entre 6 et 7 % par an dans les quatre principales villes. Ce phénomène se fera sentir encore plus sur les villes burundaises au cours des prochaines années.

Le phénomène d'urbanisation est devenu irréversible. En effet la progression annuelle intercensitaire de la population urbaine est estimée à 5,1 % par an au cours de ces dernières années (entre 1990 et 2008).

Les provinces un peu plus urbanisées du Burundi (dont Gitega et Ngozi) présentent des taux de croissance supérieurs de 6 % à 7%, selon les données comparatives des deux derniers recensements (RGPH).

L'évolution de la population urbaine du Burundi.

Milieu de résidence	1990	2008	2015	2020
Burundi (population totale)	5.292.793	8.053.574	9.834.543	11.126.883
Population urbaine	333.044	811.866	1.041.863	1.329.710
Population rurale	4.959.749	7.241.708	8.792.681	9.797.173
Part des urbains (%)	6,2%	10%	11%	12%

Sources : données des recensements de 1990 et de 2008 ; Projections optimales des études sur les SDAU de Gitega, Ngozi et Rumonge.

Le but visé par le Gouvernement est de réduire progressivement le taux de croissance démographique de 2,4% aujourd'hui à 2% à l'horizon 2025 « au moyen d'une politique démographique volontariste et mobilisatrice ». Cette prise de conscience nationale des défis démographiques est en soi d'une très grande importance. Le succès de cette nouvelle politique démographique du Burundi constitue l'élément le plus important d'une politique de croissance économique, de réduction de la pauvreté, d'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et de protection de l'environnement.

La gestion du phénomène de l'urbanisation rapide reste une préoccupation des services concernés, d'autant plus que l'élaboration des outils de planification urbaine et les ressources nécessaires de suivi ont un rythme relativement plus faible par rapport à la croissance urbaine.

2) Les relations entre le monde rural et les centres urbains.

Les relations entre villes et campagnes constituent pour une large part les fondements de l'aménagement du territoire dans tous les pays en général, et au Burundi en particulier qui est un pays essentiellement agricole.

Un territoire national ou régional évolue pour l'essentiel sur la base des rapports entre les deux mondes (monde rural et monde urbain).

Un premier aspect des relations villes- campagnes concerne les volets concurrentiels, voire conflictuels des rapports entre les deux milieux :

- **La concurrence sur les sols :** les villes ont un besoin permanent de terrain pour leur croissance spatiale, support d'activités nouvelles génératrices de revenus ; et c'est la croissance économique elle-même qui est remise en cause. Les terrains nécessaires sont trouvés dans les interstices et friches urbaines, mais surtout dans les zones agricoles périurbaines, là où la mobilisation des sols pour l'urbanisation est relativement aisée.
- **Les conflits autour de l'eau :** la disponibilité de l'eau potable s'avère être paradoxalement un facteur limitant dans le développement des villes et villages dans un pays comme le Burundi où la pluviométrie est pourtant généreuse. Le problème réside dans la difficulté de stocker et traiter l'eau, en amont des établissements humains.
- **La quête incessante des matériaux de construction** se fait aux dépens des espaces et des paysages ruraux. Les besoins en logements nouveaux (tous milieux confondus) s'établissent aujourd'hui aux alentours de 30.000 unités par an, auxquelles il faut ajouter les constructions hors logements, tels que les bâtiments et les travaux publics qui sont de grands consommateurs de matériaux.

- **Les migrations non maîtrisées** : au niveau des villes d'accueil (particulièrement pour Bujumbura et Gitega), les conditions de vie des nouveaux migrants risquent de devenir rapidement problématique, car l'accueil n'y est généralement ni préparé, ni encadré.

Le deuxième aspect est que d'une façon succincte, il est possible de les résumer des rapports ou relations positives.

- La campagne fournit aux différentes villes **de gros volumes de travailleurs** migrants temporels ou saisonniers.
- **D'intenses échanges journaliers** et/ ou hebdomadaires s'établissent entre les villes et leurs arrières pays rural (hinterland).
- **La ville attire un grand nombre de ruraux** pour établir des relations commerciales, et de création des richesses.
- **Des contacts culturels** s'établissent par le biais de manifestations urbaines.
- **La ville est nourrie** en grande partie par la campagne, avec ses fruits, ses légumes, ces céréales, la viande, les produits laitiers, etc.
- **La ville offre au paysan des solutions** pour moderniser et accroître la productivité de son activité.
- **En retour, toute progression de la productivité rurale s'accompagne inéluctablement d'une croissance de l'urbanisation**, induite par celle de la demande en produits urbains et celle de la demande en services amonts et avals, demande générée par l'épanouissement du commerce (national et international) des produits de l'agriculture.
- **La ville est le point de départ des idées et des comportements porteurs de modernité** : scolarisation et formation de meilleure qualité ; facilités aux filles d'accès à tout type de services ; meilleure couverture sanitaire ; meilleure maîtrise démographique facilitée par la circulation de l'information ; la prévalence à la contraception ; la scolarisation des filles.

3) La réponse aux besoins des jeunes en milieu urbain.

La réponse aux besoins des jeunes en milieu urbain passe préalablement par l'analyse de la structure de la pyramide des âges.

Il est nécessaire de noter que l'analyse de la structure par âge révèle la jeunesse de la population : 39% des habitants de Bujumbura, par exemple, ont moins de 14 ans; l'âge moyen s'établit à 21 ans.

D'après l'enquête sur l'emploi réalisée par l'ISTEEBU dans la ville de Bujumbura, en 2007, le flux migratoire vers la capitale est de loin le plus important mouvement démographique observé dans tout le Pays. Les points à retenir sont les suivants :

- (i) Une base large de la pyramide des âges indiquant une forte natalité (fait caractéristique des villes africaines y compris Bujumbura) ;
- (ii) Un afflux des jeunes de la tranche des 15- 24 ans qui fait gonfler cette partie de la pyramide, explicable par les migrations vers Bujumbura, la capitale ; et de GITEGA, la 2^{ème} ville du Pays.

Parmi les principales motivations de la migration urbaine, la même enquête de l'ISTEEBU révèle les suivantes :

- (i) La recherche de l'emploi constitue le premier motif dans 38% des cas ;
- (ii) La poursuite des études dans 21% des cas ;
- (iii) Les raisons sécuritaires et le rapprochement familial suivent avec 18% des cas.

On peut noter que pour les hommes, la recherche de l'emploi justifie 52% des cas de migration, tandis que pour les femmes, les causes premières sont le rapprochement familial, et la poursuite des études.

Au niveau de la scolarisation et la formation professionnelle, il a été constaté que Les jeunes qui abandonnent les études à la fin du cycle primaire se trouvent désœuvrés, sans aucune qualification et sans emplois. Ils sont exposés à la délinquance et peuvent constituer une source d'insécurité et d'instabilité à cause de leur vulnérabilité. En revanche, la jeunesse constitue une main d'œuvre potentielle si des programmes de formation professionnelle sont mis en place en leur faveur.

La vision 2025 du Burundi envisage de mettre en place une politique d'encadrement de la jeunesse articulée sur l'éducation civique, l'apprentissage des métiers à travers la promotion de centres d'apprentissage des métiers et par la redynamisation des filières de formation technique et professionnelle et sportive. La politique sera accompagnée par des mécanismes de financement appropriés pour promouvoir les initiatives locales d'auto-développement.

4) La réponse aux besoins des personnes âgées.

Au Burundi, selon les estimations du CSLP I -les statistiques ont montré un faible pourcentage de la population d'âge avancé (entre 3 et 4 %).

Par ailleurs, les documents de planification stratégique réservent très peu de place aux personnes âgées. En effet, le Cadre stratégique de croissance et de lutte contre pauvreté (CSLP II) et la Vision 2025 ne précisent pas des actions concrètes en faveur de cette catégorie de population. Pourtant, c'est une catégorie qui connaîtra de plus en plus une croissance dans les années à venir.

Quelques associations notamment d'actions chrétiennes ont entrepris des initiatives pour répondre aux besoins des personnes âgées. Ces actions, quoi que louables, restent disparates et de faible portée.

Les actions devraient prendre en compte notamment (i) un système de santé efficace ; (ii) un système de prise en charge totale efficace.

5) Intégration de la parité entre les sexes dans le développement urbain.

Selon le recensement général de la population et l'habitat de 2008, la population de Bujumbura est caractérisée par une prédominance des hommes (55,3 %) par rapport aux femmes (44,7%). Cette disparité résulte de l'afflux à Bujumbura de migrants masculins en quête d'emploi, les épouses restant en milieu rural. Le nombre de ménages à Bujumbura est estimé 76.897 soit une taille moyenne des ménages de 5,3 personnes. 79 % des chefs de ménages sont des hommes.

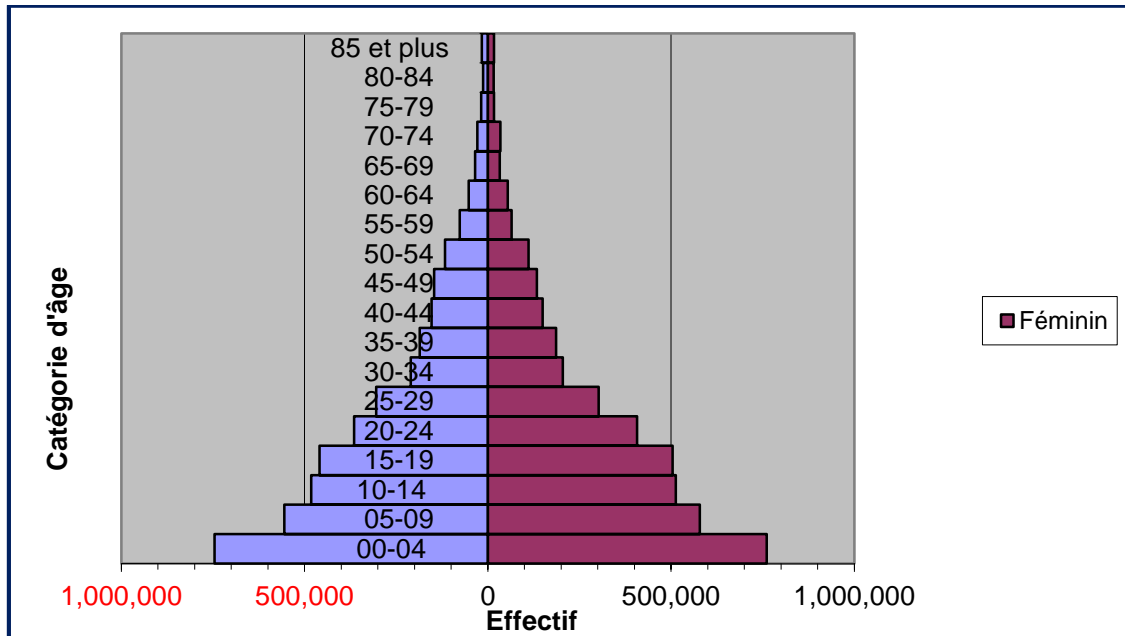
Au niveau migratoire, rappelons que, pour les hommes, la recherche de l'emploi justifie 52% des cas de migration, tandis que pour les femmes, les causes premières sont le rapprochement familial, et la poursuite des études.

6) Obstacles rencontrés et leçons apprises au niveau des enjeux démographiques.

A l'issue du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2008 (RGPH 2008), la population s'élève à 8.243.638 habitants dont 49,2% d'hommes et 50,8% de femmes. Elle n'était que de 4,0 millions d'habitants au début des années 1980 mais, elle est rapidement passée à 5,3 millions d'habitants selon le RGPH 1990, et à 8.243.638 habitants en 2008. Avec un taux de croissance annuelle de 2,4%, la population burundaise pourrait doubler dans les trente prochaines années

La cause majeure de cette évolution réside dans la fécondité toujours élevée (ISF supérieur à 6,1). De surcroît, cette fécondité s'accompagne d'un pourcentage élevé des moins de 15 ans (environ 45,1%) et d'un faible pourcentage de population d'âge avancé (entre 3 et 4%) ainsi que cela est illustré dans le graphique ci-dessous.

Pyramide des âges de la population burundaise en 2008.



Source : Recensement général de la population et de l'habitat.

Même si cette dynamique démographique peut représenter un atout dans la mesure où le capital humain est un agent important du développement, elle est susceptible de constituer un véritable défi par la pression qu'elle exerce sur tous les secteurs socio-économiques (Santé, Education, emploi, infrastructures socio-économiques). Ces défis s'observent à travers la délinquance juvénile, la mendicité, le banditisme, la croissance de la criminalité dans les villes, et le taux de chômage élevé.

7. Défis et enjeux futurs en démographie.

On peut noter que la croissance démographique au Burundi n'est pas encore maîtrisée. La vision du gouvernement est, en principe, de réduire le taux de croissance démographique à 2% à l'horizon 2025. Mais on doit garder à l'esprit que les résultats ou l'impact d'une politique démographique ne s'observe que sur le long terme.

En relation avec la croissance démographique non maîtrisée se trouve l'inefficacité des systèmes de production agricole. Dans l'ensemble, la productivité agricole est faible et ne permet pas d'assurer la sécurité alimentaire des populations et de dégager un surplus échangeable. Cela conduit entre autres à un exode rural assez important qui fait une pression considérable sur le phénomène de croissance urbaine.

Dans les années à venir, la population burundaise vivra de plus en plus dans les villes. Cette évolution augmentera considérablement le nombre et la proportion des jeunes dans la population urbaine, augmentation qui proviendra principalement des familles pauvres qui tendent à avoir les taux de fécondité les plus forts. La vague montante de la population urbaine exige des décideurs qu'ils consultent les jeunes et qu'ils tiennent compte de leurs besoins, tant pour leur permettre de réaliser leur potentiel, que pour stimuler la croissance économique.

Au nombre des défis à relever, figurent l'accroissement du nombre d'établissements d'enseignement, l'attraction de nouveaux investissements pour créer des emplois et dynamiser l'économie, et la fourniture des services de santé, notamment de santé sexuelle et reproductive, afin que les jeunes aient une existence satisfaisante et soient libres de prendre des décisions qu'ils souhaitent concernant le mariage et la fondation d'une famille.

La vague urbaine du XXI^{ème} siècle présente aussi bien des possibilités d'accroître le développement et de promouvoir la durabilité que des dangers d'approfondissement de la pauvreté et d'accélération de la dégradation de l'environnement.

CHAPITRE 2 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION URBAINE : ENJEUX ET DEFIS A RELEVER.

8. Assurer la planification et l'aménagement durable des villes.

Dans le cadre du Programme pour l'Habitat, le gouvernement du Burundi a adopté en 2008, une lettre de politique de l'habitat et d'urbanisation.

L'objectif global de cette politique à l'horizon 2020, est de doter le Burundi d'une armature urbaine équilibrée, bien structurée et rayonnant régionalement comme pôles de développement socio économique et, d'autre part, de permettre à chaque burundais d'accéder à un habitat décent et à des services de base de qualité.

Les formes et modalités de l'action gouvernementale dont l'ensemble constitue la Politique nationale de l'habitat et l'urbanisation (PNHU), pour l'horizon 2020, sont conduites suivant les objectifs et axes stratégiques ci-après :

- Renforcer le cadre institutionnel du secteur pour favoriser le développement urbain et l'amélioration progressive de l'habitat ;
- Asseoir une tradition urbaine viable et durable dans le Pays ;
- Assurer un habitat décent à toutes les couches de la population ;
- Limiter la dégradation des conditions de vie en milieu urbain ;
- Améliorer la gouvernance pour accroître la productivité urbaine.

Cette politique devrait être assortie d'une stratégie et d'un plan d'action pour sa mise en œuvre.

La planification urbaine au Burundi a connu une certaine période (2000 à 2015) dépourvue des outils de planification et de gestion urbaine, c'est-à-dire les

documents existants ayant été tombés en désuétude. Il est évident que pendant toute cette période, et jusqu'à maintenant le développement urbain se réalise à travers un pilotage à vue, avec parfois des conséquences néfastes sur l'extension des villes.

Aujourd'hui, les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme sont en cours de finalisation pour la capitale Bujumbura ; ainsi que pour trois autres villes classées importantes pour le Burundi (GITEGA, NGOZI et RUMONGE).

Il est nécessaire de poursuivre cette planification urbaine en élaborant des documents et outils détaillés pour chaque ville.

D'autre part, il est tout aussi important d'élaborer des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme pour les autres villes particulièrement pour les chefs-lieu des provinces qui ont tendance à connaître une croissance rapide. En effet, plus on tardera à produire ces outils de planification et d'aide à la décision, plus les occupations anarchiques seront énormes suite à la croissance spontanée généralisée.

9. Améliorer la gestion des territoires urbains, notamment le contrôle de l'étalement urbain.

La gestion des terres urbaines se réalise à deux niveaux à savoir la mise en œuvre des outils et de documents de planification à l'intérieur du périmètre urbain ; et le suivi pro-actif de l'extension des périphéries immédiates à l'extérieur du périmètre de développement des villes.

Au niveau des compétences et des procédures, le pouvoir de cession de parcelles urbaines appartient au Ministre en charge de l'urbanisme. Il ne peut céder ou concéder plus d'un hectare conformément au code foncier. Ce dernier doit partager ses pouvoirs avec une Commission foncière nationale, qui doit donner son avis préalable sur les dossiers de demande. Dans la gestion quotidienne, les pouvoirs du Ministre sont actuellement délégués au Directeur général de l'urbanisme et de l'habitat.

La procédure de cession des parcelles telle que régie par les dispositions du Code foncier comprend trois phases :

- La demande écrite de la personne physique ou morale intéressé ;
- L'instruction du dossier par l'autorité compétente;
- La décision de cession ou de rejet de la demande par l'autorité compétente.

En pratique, le terrain est d'abord loti, (c'est-à-dire divisé en lots) et viabilisé par les aménageurs publics ou privés agréés par la Ministère ayant l'urbanisme dans ses attributions. Après les opérations de viabilisation, les parcelles sont mises à la disposition de l'Administration de l'urbanisme et de l'habitat qui délivre aux candidats acquéreurs des lettres d'attribution.

La procédure est longue, tortueuse et compliquée d'autant plus que l'offre est de loin inférieure au volume des demandes des parcelles.

Cela entraîne des arrangements des privés, et des spéculations foncières sur les périphéries des périmètres urbains. Il en résulte des établissements spontanés, caractérisés par des mélanges des constructions en dures, et semi-dures, et par des voies de circulation aléatoires sans forme géométrique régulière ; et sans aucun assainissement planifié. Les cas illustratifs sont tels que GIKUNGU Extension ; GIHOSHA extension ; KIBENGA extension ; cas de MUSHASHA à GITEGA.

A l'intérieur du périmètre urbain, l'insuffisance de contrôle du développement urbain se caractérise par le phénomène redoutable d'implantations des baraques et des kiosques sur certaines artères principales du centre-ville de Bujumbura. Il en est de même des dépassements des limites des parcelles, avec des constructions empiétant sur certaines voies publiques. Une forte sensibilisation est très souhaitable sur cette question.

10. Améliorer la production alimentaire en milieu urbain.

La production alimentaire en milieu urbain et ses périphéries est relativement importante aussi bien à Bujumbura, la capitale, que dans les villes secondaires.

Le secteur primaire est particulièrement marqué à Bujumbura du fait de la présence des terres agricoles dans les périphéries de la zone urbaine, parfois à l'intérieur même du périmètre urbain. Beaucoup d'habitants de la ville sont encore des agriculteurs ou fermiers, soit parce que leur exploitation a été englobée par l'extension de l'urbanisation, soit car c'est le moyen de subsistance qu'ils ont trouvé dans une ville où les emplois sont rares.

Des mouvements pendulaires entre la ville et les collines avoisinantes s'observent chaque jour, entre les habitants de la ville qui partent sur leur exploitation en dehors de la ville ; et ceux de la campagne qui viennent vendre leurs produits alimentaires et artisanaux dans les marchés de la ville.

La pêche dans le lac Tanganyika représente aussi une activité importante pour la ville de Bujumbura, et les autres villes secondaires longeant le Lac.

Dans la ville de Bujumbura, le secteur industriel est dominé par des unités de production alimentaire (brasserie et limonaderie), ou de transformation de produits agricoles (café, huilerie).

Néanmoins, il est évident que l'alimentation de Bujumbura et des autres villes du Burundi est essentiellement assurée par les provinces avoisinantes, ou lointaines.

Enfin, il est nécessaire de noter quand même quelques phénomènes intéressants dans l'alimentation interne de la ville de Bujumbura :

- les denrées essentiellement produits dans la ville de Bujumbura par exemple : légumes tels que les amarantes, les épinards, les tomates, etc. par les petits producteurs agricoles ; et des fermiers surtout le petit élevage qui produisent des œufs, des viandes de poules, des viandes de petit bétail tels que de porc ;
- les fruits produits dans les petits jardins des ménages citadins (avocats, mandarines, citrons, mangues, oranges, etc.).

11. Réduire la congestion de la circulation urbaine.

Le phénomène de congestion de la circulation urbaine au Burundi se remarque uniquement dans la ville de Bujumbura, la capitale.

Les autres villes du Pays ne connaissent pas encore ce phénomène parce qu'elles sont encore de dimensions modestes avec les moyens de transports peu motorisés.

La congestion de la circulation à Bujumbura se remarque particulièrement pendant les heures de pointe. Aussi, il s'agit d'un réseau de transport orienté sur le centre-ville. Selon l'étude réalisée par la JICA (Japanese International Cooperation Agency), 80% des véhicules partent chaque matin de la périphérie en se dirigeant vers le centre-ville. Cela peut être expliqué par la composition même du trafic ; en effet, on note une forte prédominance de véhicules particuliers : 83% du trafic total ; les minibus ne représentent que 13% du trafic ; les bus et camions représentent 4% du trafic global.

La congestion de la circulation urbaine et les alternatives de solutions sont à considérer avec d'autres facteurs collatéraux tels que (i) l'insuffisance des linéaires des voiries urbaines ; (ii) l'insuffisance ou mauvais entretien des voiries urbaines ; (iii) le transport urbain insuffisamment ou mal défini ; (iv) les dispositifs de la sécurité routière mis en œuvre ; (v) l'inadéquation des infrastructures de transport ; (vi) la précarité de la structure institutionnelle de transport routier.

12. Améliorer les capacités techniques de planification et de gestion des villes.

Les capacités techniques de planification et de gestion des villes comportent un aspect dynamique dans le temps et dans l'espace.

La faiblesse des capacités institutionnelles, techniques et financières des différents intervenants dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisation (promoteurs immobiliers, municipalités, ONGs nationales, Etat,...) constituent un sérieux obstacle à la mise en œuvre des politiques et actions à initier dans le secteur.

Le rôle de l'Etat est de (i) créer un cadre approprié à la mise en œuvre réussie de ces politiques et stratégies et (ii) répondre aux besoins du plus grand nombre à travers les actions et mesures efficaces.

Le montage institutionnel mis en place par l'Etat au profit de l'habitat et de l'urbanisme est dense et à dimension nationale en ce sens qu'il n'y a pas de démembrement qui ne bénéficie ou ne contribue au développement du secteur de l'habitat et de l'urbanisme. Les institutions les plus directement impliquées dans l'action de ce secteur sont, cependant, peu nombreuses.

Au niveau des capacités techniques de planification et de gestion des villes, on peut relever :

- L'insuffisance en quantité et en qualité des capacités en termes de ressources humaines aussi bien au niveau central que local ;
- Insuffisance et parfois manque d'outils techniques de planification et de gestion des villes ;
- Manque chronique des ressources matérielles et financières pour accompagner une planification efficace et une gestion efficace des villes.

Les efforts en cours concernent la confection des outils de planification pour la capitale (SDAU de Bujumbura, et le Plan global de développement de la métropole du Grand Bujumbura) ; ainsi que les trois principales villes du Burundi.

Les efforts sont à consentir pour les autres villes du Pays, particulièrement les chefs - lieux des provinces, qui annoncent déjà une croissance rapide.

Les efforts importants sont également à consentir pour le renforcement des capacités des ressources humaines, que ce soit au niveau des cadres ou que ce soit au niveau des techniciens, et de collaboration.

13. Obstacles rencontrés et leçons apprises.

Les obstacles dans le domaine de l'urbanisation pourraient provenir de :

- la maîtrise limitée des techniques d'aménagement et de gestion urbaine en raison d'un nombre limité de professionnels tant au sein de l'administration, à tous les échelons, que dans le secteur privé, et des dysfonctionnements récurrents de l'administration ;
- la faible tradition urbaine du pays qui favorise une bidonvilisation des centres urbains ;
- le non respect du contenu des outils de planification aussi bien par les administrations territoriales, que par certains habitants des villes.

- La non maîtrise ou la méconnaissance exacte des terres domaniales de l'Etat, et des Communes.
- Une politique de villagisation qui nécessite encore une finalisation, et une stratégie de mise en œuvre.
- la problématique de l'énergie électrique et l'absence de politique de promotion des énergies alternatives et renouvelables qui hypothèquent sérieusement le développement ;
- la criminalité et l'insécurité urbaines qui peuvent freiner les opportunités d'investissement ;
- l'inexistence d'un système global d'observation des villes n'est pas non plus à négliger.

14. Défis et enjeux futurs.

Le caractère transversal du secteur de l'habitat et de l'urbanisation par rapport aux autres secteurs de l'économie nationale pourrait se transformer lui aussi en contrainte en l'absence d'un cadre cohérent de coordination des interventions. Il est bien vrai que les actions qui concernent directement l'habitat et l'urbanisation stricto sensu continueront d'être coordonnées par le ministère en charge du secteur. Cependant, toutes les interventions liées à l'habitat et à l'urbanisation débordent toujours ce cadre et peuvent, selon le cas, étendre leurs ramifications aux autres composantes telles que le foncier, le développement économique et social, la gouvernance, l'environnement... et exigeront une coordination qui dépassera les prérogatives du ministère en charge du secteur.

Les différentes interventions des bailleurs, des ONGs, des sociétés concessionnaires (REGIDESO et ONATEL), du secteur privé, de la société civile et des autres acteurs dont bénéficiera le secteur nécessiteront également un suivi systématique de la part du Gouvernement. Dans le cas contraire, il en résulterait une dispersion des actions, la multiplication des mécanismes opérationnels, l'incapacité de pérennisation des actions et la concentration des actions sur certains pôles qui créerait un problème d'équité dans la distribution des ressources au niveau provincial et national.

Contraintes dans le domaine de la participation du secteur privé : Il n'y a pratiquement pas de participation privée dans le secteur de l'habitat. Seuls les acteurs publics interviennent, aujourd'hui, dans le domaine de la promotion foncière et immobilière et dans le financement du logement. Les interventions privées se limitent à la participation des entreprises du BTP aux travaux de viabilisation et de construction commandés par le secteur public.

Le secteur privé, en raison de la complexité et de la lourdeur des investissements dans ce domaine et de l'absence d'un système d'encadrement efficace, n'a jamais osé prendre le risque foncier ou immobilier en qualité de promoteur. Or les promoteurs publics tels que l'ECOSAT, la SIP et même le FPHU, du fait de leurs capacités

actuelles, ne pourront pas satisfaire, eux seuls, la forte demande de terrains constructibles et de logements pour le plus grand nombre.

Le manque de participation du privé dans l'avenir risque de constituer un sérieux frein à une bonne évolution des actions à programmer. Il est nécessaire de préconiser des mesures incitatives pour attirer la participation du privé dans le secteur.

Le faible développement du tissu industriel du pays est aussi un obstacle en ce sens qu'il n'arrive pas à satisfaire les besoins en matériaux appropriés à l'habitat et à l'urbanisation.

CHAPITRE 3 : ENVIRONNEMENT ET URBANISATION : ENJEUX ET DEFIS A RELEVER.

15. Lutte contre le changement climatique.

Le Burundi a déjà pris des mesures pour créer un environnement propice pour la gestion de l'environnement en général et des changements climatiques en particulier. Sur le plan institutionnel, l'Institut Géographique du Burundi a été désigné par le Ministère chargé de l'Environnement comme Point Focal de la CCNUCC. La Direction Générale de l'Environnement et des Forêts a été désigné par ce même ministère comme institution d'opérationnalisation des projets en rapport avec les changements climatiques.

Sur le plan politique, le Burundi a mis en place beaucoup d'instruments qui donnent des orientations pertinentes pour la gestion de l'environnement et l'atténuation des effets néfastes des changements climatiques.

Sur le plan légal, le Burundi dispose d'un Code de l'Environnement. Il a également promulgué le Code forestier, le Code minier et pétrolier et le Code de la santé publique.

Le Burundi a ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques(CCNUCC) le 06 Avril 1997. A partir de cette date, il s'est engagé à honorer ses obligations figurant aux articles 4 et 12 du texte de cette Convention entre autres l'élaboration des communications nationales sur les changements climatiques. Ainsi, la Communication Nationale Initiale (CNI) préparée depuis 1998 a été présentée à la 7^{ème} Conférence des Parties qui s'est tenue à Marrakech au Maroc en Novembre 2001. Compte tenu des contraintes de temps et de maîtrise de l'expertise technique, la première communication n'avait pas suffisamment approfondi l'analyse et l'hierarchisation des options d'atténuation et d'adaptation qui devaient conduire à l'élaboration d'un plan d'atténuation et d'adaptation.

Les études sur les impacts des changements climatiques sur les divers secteurs socioéconomiques du Burundi, à savoir, les ressources en eau, l'énergie, l'agriculture, l'élevage, les écosystèmes naturels terrestres et aquatiques ainsi que sur la santé, ont permis de se rendre compte que le Burundi émet de petites quantités de GES (gaz à effets de serre), mais qu'il est très vulnérable aux changements climatiques.

Trois ans après, le Burundi a bénéficié d'un appui du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) pour réaliser un Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA). Ce fut une occasion d'évaluer un peu plus en profondeur la vulnérabilité du Burundi face aux changements climatiques et les actions nécessaires et urgentes d'adaptation aux changements climatiques et d'établir un plan d'actions national d'adaptation pour le Burundi.

En 2009, le Burundi a élaboré la Seconde Communication Nationale sur les Changements Climatiques dans le cadre du projet «Habilitation du Burundi à préparer sa Seconde Communication Nationale au titre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)» encore une fois sous le financement du FEM/PNUD.

Au moment de la préparation de cette seconde Communication Nationale sur les Changements Climatiques, le Burundi a eu une occasion privilégiée pour faire des progrès tant au niveau de l'inventaire des émissions qu'au niveau de l'identification des mesures et politiques d'atténuation d'émissions et d'adaptation aux changements climatiques. Des lacunes et contraintes relevées lors de la Première Communication Nationale ont été en partie comblées.

La seconde communication nationale sur les changements climatiques a été faite suivant les directives du GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du climat). Elle a été articulée sur les points principaux suivants :

- Conditions propres au Burundi;
- Inventaires des gaz à effets de serre ;
- Mesures et politiques d'atténuation des Gaz à effets de serre;
- Mesures et politiques d'adaptations aux changements climatiques
- Autres informations visant les objectifs de la CCNUCC
- Lacunes, contraintes relevées et ressources financières, moyens techniques et capacités nécessaires pour y remédier.

16. Réduction des risques de catastrophes.

Depuis la fin des années 90 et du fait de l'influence de facteurs exogènes et endogènes le Burundi, au delà des conflits qu'il a connus, offre de plus en plus des conditions favorables à la survenue de catastrophes d'origine naturelle. Les leçons apprises de leur gestion ont révélé que la survenue de chaque crise, qu'elle soit d'origine naturelle ou anthropique, marque à divers degrés la rupture d'un équilibre et l'interruption plus ou moins brutale et durable d'une dynamique de paix, de lutte contre la pauvreté ou de développement en cours. Elles constituent de ce fait un facteur aggravant de la pauvreté et une sérieuse entrave à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

La réduction des risques et la gestion des catastrophes s'inscrivent donc désormais comme une stratégie incontournable pour toutes politiques de développement, surtout dans les pays en voie de développement et en situation de sortie de crise (conflits politiques et armés) comme le Burundi.

Face au désastre et sur le terrain de l'action et malgré l'engagement de l'Etat et des avancées remarquables enregistrées par le Gouvernement et ses partenaires dans le domaine, force est de constater que la survenue de chacune de ces crises ou catastrophes a malheureusement révélé entre autres et ce à divers niveaux, la faiblesse des mécanismes réel et efficace de gestion des risques et catastrophes au Burundi.

L'analyse sommaire de la situation révèle : le caractère de plus en plus récurrent et létale des ces catastrophes ; **(i)** la faiblesse des ressources (humaines, matérielles et financières) pour y faire face ; **(ii)** la faiblesse des capacités nationales pour assurer la gestion des catastrophes de façon autonome, malgré la volonté et les organes déjà mis en place ; **(iii)** les efforts de renforcement des capacités humaines complètement inhibés par des formations tous azimuts et éparses avec des acteurs ou groupe d'acteurs qui s'accordent encore trop peu pour une interaction synergique.

Par ailleurs, la mise en place des structures (Direction Générale de la Protection Civile, Plateforme nationale pour la prévention et la gestion des catastrophes) et leur déconcentration à l'élaboration de plans de contingence national et provinciaux, passant par la création d'organes de gestion, du chemin est fait sur un parcours qui se précise de plus en plus. Mais du chemin reste à faire et il importe, entre autres, de renforcer les capacités humaines. Mais du chemin reste à faire et il importe, entre autres, de renforcer les capacités humaines quand on sait, au regard de la situation actuelle, que les Burundais doivent apprendre à vivre avec les catastrophes.

La volonté d'une gestion plus autonome des ces risques et catastrophes suggère une réorganisation des stratégies de renforcement des capacités humaines, en termes de formations ; mais aussi des stratégies d'acquisition des outils techniques et des équipements, en vue de faire face à la prévention et à la gestion des risques des catastrophes.

17. Lutte contre la pollution de l'air.

Le Burundi contribue à réalisation de l'objectif ultime de la convention qui est de stabiliser les concentrations des gaz à effets de serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Plusieurs activités ont été menées au titre de la Convention des nations unies sur le changement climatique.

Il s'agit notamment de :

- Etudes d'atténuation des gaz à effet de serre au Burundi.
- Inventaire des GES et projections des émissions à l'horizon 2050.
- Etudes de vulnérabilité et d'adaptation aux changements climatiques.
- Stratégie nationale de mise en œuvre (SNMO) de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

Le bilan global montre qu'en 1998, les émissions nettes étaient absorbées par les puits (forêts et autres stocks de biomasse) ; en d'autres termes, la quantité totale de CO₂ est absorbée.

La répartition des émissions est telle que le secteur Energie occupe 60,39% (CO₂ énergie pour le transport routier; CH₄ et CO pour la cuisson des aliments) ; le secteur Agriculture 36,8% (CH₄ et N₂O pour les sols cultivés et la fermentation entérique) ; et les Procédés industriels occupent 0,004%. Les forêts absorbent les GES, grâce à leur capacité de séquestration, 79% des émissions.

Il est nécessaire de noter les réalisations du Projet «Autoévaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour la Gestion de l'Environnement Mondial (ANCR)».

Le Projet ANCR avait pour objectif d'évaluer les capacités à renforcer au niveau national en vue de la mise en œuvre des trois Conventions issues du Sommet de Rio de Janeiro (Brésil, 1992), à savoir la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification (CNULCD).

Au niveau des projections des émissions des GES a l'horizon 2050, en scénario de référence, on suppose qu'aucune politique et qu'aucune mesure visant la réduction des émissions de GES ne sont prises.

Le secteur des procédés industriels: Selon les résultats des inventaires d'émissions anthropiques de GES de l'année 2005, le secteur de l'industrie est le secteur qui émet moins d'émissions de GES. Cependant, les émissions dues au secteur des procédés industriels devront malgré tout augmenter en raison de l'accroissement de la population. Les émissions de CO₂ passeront de 0,16 Gg: (Giga Gramme) en l'an 2005 pour atteindre 0,29 Gg en l'an 2050 ; soit une augmentation de 1,8 fois la quantité initiale.

- **L'énergie** : Les émissions de GES augmentent en fonction de l'augmentation de la demande en énergie. Comme l'électricité n'émet pas de gaz à effet de serre, les émissions ne concernent que les produits pétroliers et la biomasse, celles de la biomasse étant les plus considérables.
- **L'agriculture et Elevage** : A l'horizon 2050, le secteur d'agriculture et élevage sera à l'origine des émissions de GES estimées à 7661,41 Gg ECO₂ (Giga Gramme équivalent CO₂). Pour la combustion sur place des résidus des récoltes agricoles, la projection faite sur les productions des émissions GES à l'horizon 2050 est estimée à 386,19 Gg ECO₂. La riziculture produit des émissions estimées à 495,81 Gg ECO₂. Pour les sols cultivés, les projections faites donnent des émissions estimées à 503130 GgECO₂ et l'utilisation des engrais azotés connaîtra un taux d'augmentation estimé à au moins 20 % tous les 5 ans à partir de 2005.
- **Le secteur affectation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie** : Dans ce secteur, les émissions du CO₂ concerneront les

exploitations forestières avec 6529,93 Gg de CO₂, les cessions des terrains boisés avec 2887 Gg de CO₂. et l'affectation, à l'utilisation et au changement d'affectation des terres avec 5488 Gg de CO₂.

- **Les déchets** : Les émissions du méthane vont s'accroître avec l'augmentation des quantités de déchets solides produits à l'horizon 2050. De plus, il y aura l'augmentation des émissions d'hémioxyde d'azote jusqu'en 2050.

Dans l'ensemble, la projection du bilan des émissions /absorptions indique que les volumes des puits sont encore potentiellement capables de séquestrer le CO₂ produit dans le pays jusqu'en 2030 où l'on observe l'apparition des émissions.

18. Obstacles rencontrés et leçons apprises.

Le système de maîtrise, et de gestion de l'eau caractérisée par l'utilisation optimale des eaux de pluie, des rivières et des lacs : l'irrigation doit être développée, des techniques de récupération et de stockage des eaux de pluie doivent être initiées et se généraliser, et les dispositifs d'alerte précoce et de réduction des risques doivent être une réalité d'autant plus que de nombreux cours d'eau ont un régime torrentiel.



Photo 2 et 3 : Inondations dans la plaine de l'Imbo, près de l'Aéroport de Bujumbura.

Source : Tirée de l'étude sur le coût de l'inaction contre la dégradation des terres au Burundi, UNDP/FEM, novembre 2010.

Les eaux du Lac Tanganyika, quoique constituant un important réservoir de poissons endémiques, sont sujettes à des phénomènes de pollution et d'eutrophisation résultant de divers effluents, ce qui risque de perturber cet écosystème et partant mettre en cause les productions halieutiques alors que la pêche contribue de manière significative à l'amélioration de la sécurité alimentaire pour une bonne partie de la population burundaise.

Le développement des capacités techniques, des ressources humaines (expertise en hydrologie, en météorologie et en climatologie) et la coordination des interventions dans le cadre des changements climatiques demeurent une préoccupation nationale.

L'assainissement pluvial de la ville de Bujumbura, ainsi que l'aménagement des rivières qui la traversent restent aussi une préoccupation majeure.

Au Burundi, la répartition naturelle des eaux n'est pas optimale, ni dans l'espace ni dans le temps. Les zones de basse altitude sont plus arides et ont une saison sèche plus longue. Tandis que dans les plateaux et sur la crête les pluies sont relativement abondantes et la sèche plus courte.

La croissance démographique élevée entraîne une pression de plus en plus forte sur les ressources naturelles avec comme corollaire la dégradation des ressources en eau et la prolifération des maladies hydriques

L'incidence des changements climatiques est sensible partout mais surtout dans les zones à pluviométrie faible et variable. Les régions naturelles, jadis considérées comme des greniers du pays (au Nord), connaissent actuellement un déficit hydrique entraînant des disettes chroniques.



Photo n° 1: Photo sur le Lac COHOHA : Vue des échelles millimétriques qui étaient auparavant submergés et qui restent maintenant à découvert. Source : Institut Géographique du Burundi (IGEBU).

Cette photo montre comment le niveau du lac COHOHA (au Nord du Burundi) a progressivement diminué suite à la variabilité climatique et aux pratiques culturelles inappropriées jusqu'à laisser à découvert les échelles millimétriques pour mesurer le niveau du lac.

Il faut signaler également la variabilité du climat dont la tendance est à la diminution de la pluviométrie et à l'augmentation des températures.

La faible capacité de rétention et de régulation des eaux a pour conséquence, l'érosion des terres cultivables, l'ensablement des cours d'eaux et des lacs, et leur

pollution, l'effondrement des berges des rivières et la destruction des infrastructures et des habitations surtout dans la ville de Bujumbura.

C'est ainsi par exemple qu'en février 2014, suite à une pluie torrentielle dans les quartiers nord de Bujumbura, près de 1.000 habitations se sont effondrées, un grand marché a été emporté, 12.000 personnes se sont retrouvées sans abri, 2.000 personnes gravement blessés et 77 morts ont été recensés.

19. Défis en enjeux futurs dans ces domaines (environnement et urbanisation).

La ville de Bujumbura se trouve sur un site sous la pression des contraintes naturelles. Le développement démographique et spatial qu'a connu la ville depuis un siècle a contribué à en augmenter les contraintes.

Le site de Bujumbura est ouvert sur la plaine de la rivière Rusizi au Nord, et se resserre au Sud entre le lac Tanganyika et le versant oriental du rift valley de la dorsale Congo-Nil. Ce site est traversé par des rivières torrentielles chargées souvent par des matériaux arrachés en amont dans les contreforts qui surplombent la ville de Bujumbura. Les efforts de redressement de cette situation doivent se concentrer donc inclusivement à l'aménagement des bassins versants en amont.

En résumé les éléments qui illustrent les contraintes importantes au développement de l'urbanisation de Bujumbura sont : la plaine agricole au Nord, fertile et en partie inondable ; les pentes très fortes à l'Est, soumises à des phénomènes d'érosion forts, et le lac TANGANYIKA à l'ouest.

Ces contraintes devraient être prises en compte dans les extensions spatiales. On observe notamment :

- Les lotissements des services d'urbanisme au Nord et au Sud de Bujumbura ;
 - Le manque ou l'insuffisance des zones de décharge publique pour les déchets solides ; et le traitement des déchets liquides.
 - Le développement de l'habitat spontané sur les contreforts de collines et dans la plaine agricole, parfois dans des zones inondables ou soumises à l'érosion.
- a) Au niveau des ruissellements, la ville est constamment sous la menace des eaux qui proviennent des collines, que ce soit des eaux de ruissellement ou des rivières. La zone qui surplombe la ville est en effet très peuplée (densité dépassant 500 hab./Km²), elle présente un sol argilo-limoneux (susceptible à l'érosion), un relief très accidenté avec de très fortes pentes, et c'est une zone agricole avec des pratiques culturales non adaptées à la protection des sols. Les eaux de ruissellement et les alluvions sont acheminées par les rivières et les ravins qui constituent des collecteurs naturels des bassins versants des collines. Ce sont ces rivières et ces ravins qui constituent la menace la plus importante pour la ville en ce qui concerne l'érosion et l'inondation.

- b) Au niveau des inondations de la ville de Bujumbura, elles sont principalement fréquentes dans les zones basses, en aval. Les zones les plus touchées déjà observées se trouvent aussi dans certains endroits du centre -ville.

CHAPITRE 4 : GOUVERNANCE ET LEGISLATION URBAINES : ENJEUX ET DEFIS A RELEVER.

La gouvernance urbaine regroupe en principe, l'ensemble des processus à travers lesquels toutes les parties prenantes dans la ville, planifient, programment, réalisent et gèrent les ouvrages nécessaires au fonctionnement et à la vie dans la ville. Ces processus comprennent les arrangements entre les institutions du secteur, dans le contexte national. Il s'agit des questions liées à la décentralisation, à la transparence, à la responsabilisation, à la participation de la société civile et du secteur privé aux décisions et processus les concernant, au financement du secteur (processus de mobilisation).

La gouvernance urbaine est ainsi indissociable du bien-être des citoyens puisqu'elle doit permettre aux populations d'accéder aux bénéfices de la citoyenneté urbaine. Elle affirme qu'aucun homme, femme ou enfant ne doit être privé de l'accès aux nécessités de la vie urbaine : logement adéquat, sécurité foncière, accès à l'eau potable, à l'assainissement, à un environnement propre, à la santé, à l'éducation et à la nutrition, à l'emploi, à la sécurité publique et à la mobilité.

20. Renforcement de la législation urbaine.

L'arsenal juridique susceptible de garantir l'ordre et la justice dans les activités de l'habitat et de l'urbanisation est constitué de la législation foncière et domaniale, de la réglementation d'urbanisme et de construction, de la fiscalité immobilière et foncière et de la réglementation bancaire. Il est marqué, au Burundi, par l'absence de loi sur l'aménagement du territoire et de code d'urbanisme et de construction : ce qui se ressent dans les activités du secteur.

Le code foncier distingue les terres domaniales et les terres appropriées. Les terres domaniales se répartissent en domaine de l'Etat et domaine des Communes, des Etablissements et Sociétés de droit public. L'intérêt de cette distinction est de rendre effective la décentralisation territoriale ou la décentralisation par service en fournissant aux institutions décentralisées les ressources foncières nécessaires à leurs activités. La domanialité publique de ces terres leur attribue la particularité d'être inaliénables, imprescriptibles et insaisissables en ce sens que les terres appartenant, par exemple, à l'ECOSAT sont protégées par la loi.

L'utilisation des espaces relevant du domaine public de l'Etat (zone de recul, voirie urbaine, marchés, sites de déplacés, jardins publics, cimetières,...), selon la loi, peut se faire soit par usage commun ou collectif, soit par usage privatif ou occupation. Ces règles d'utilisation sont quotidiennement bafouées dans différents centres urbains par les propriétaires de parcelles riveraines des voies publiques qui s'arrogent le droit de mettre en location des espaces appartenant au domaine public de l'Etat ou par les autorités administratives locales elles-mêmes qui font souvent preuve de favoritisme en violation du principe de l'égalité consacré par la Constitution.

Ces comportements ont pour conséquence de réduire le domaine privé de l'Etat, des communes, des établissements et sociétés publics (réserve foncière) qui est aujourd'hui pratiquement épuisé. La consistance du domaine est, cependant, susceptible d'extension par l'effet de l'expropriation pour cause d'utilité publique, par réquisition des terres non mises en valeur ou pour cause d'urgence et à l'occasion des opérations d'aménagement du territoire comme le prescrit le Code foncier d 2011.

Le cadre juridique a été progressivement étoffé en fonction des opérations ponctuelles d'urbanisation, mais sans référence juridique globale.

Aujourd'hui, un avant projet de code de l'urbanisme et de la construction est en cours de finalisation. Ses dispositions se rapportent notamment au cadre institutionnel, aux prévisions et outils d'urbanisme, aux espaces verts, aux équipements collectifs, aux opérations d'urbanisme, à la construction en milieu urbain et aux infrastructures urbaines.

Dans l'ordre hiérarchique des outils de planification spatiale, on retrouve :

- ✓ Le plan national d'aménagement ;
- ✓ Le plan régional d'aménagement ;
- ✓ Le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme ;
- ✓ Le plan local d'aménagement ;
- ✓ Le plan particulier d'aménagement.

Le projet de texte précise bien que le Schéma Directeur d'aménagement et d'urbanisme doit être formellement adopté par décret, après délibération en conseil des Ministres. De même, ce projet de code a le mérite de réhabiliter certains organes de concertation tels que la Commission nationale d'urbanisme, et les commissions provinciales d'urbanisme.

Parallèlement, le Code d'aménagement du territoire est en cours de finalisation, et devrait être harmonisé avec le code d'urbanisme ; en vérifiant que toutes les dispositions sont cohérentes, et qu'il ne puisse pas y apparaître des articles contradictoires, des chevauchements ou des doubles-emplois dans les compétences.

21. Décentralisation et renforcement des collectivités locales.

La Lettre de politique de la décentralisation au Burundi a relevé les principaux défis à la décentralisation. Ces défis sont notamment liés **(i)** au cadre légal ; **(ii)** aux faiblesses des capacités au niveau des communes ; **(iii)** à l'inadéquation entre les ressources transférées et les responsabilités ; **(iv)** au manque d'articulation entre la décentralisation et les politiques sectorielles ; et **(v)** à l'absence d'un cadre cohérent de coordination des interventions. C'est dans ce cadre que l'Etat du Burundi s'est doté d'une politique nationale de la décentralisation en 2009.

En tant qu'entités décentralisées, les communes burundaises ont à charge la gestion, au niveau local, de tout secteur lié au cadre de vie comme la voirie, la salubrité, l'hygiène, la santé, les services de base, la préservation de l'environnement local, etc.

Les communes en général souffrent de l'extrême faiblesse de leurs ressources. Les recettes identifiées par la loi communale notamment les recettes fiscales contribuent peu au budget communal. Très peu de dispositions pratiques ont été prises, à ce jour, pour faciliter la collecte de ces recettes et permettre aux communes de disposer de ressources suffisantes pour leur permettre d'assumer le fonctionnement et d'investir dans les infrastructures. La moyenne des recettes annuelles des communes burundaises est inférieure à 30 millions de Francs burundais (environ 19.000 \$EUA) pour la grande majorité des communes. Ce qui pose sérieusement le problème de viabilité économique de certaines communes.

D'autre part, le Gouvernement a quelque peu contribué au niveau des dotations budgétaires pour renforcer les collectivités locales à travers le FONIC. Ces contributions restent assez faibles parce qu'elles représentent un budget de moins de 1% du budget national annuel, au lieu de 15% préconisés dans la politique nationale de la décentralisation.

22. Amélioration de la participation et les droits de l'homme dans le développement urbain.

Le développement urbain est généralement conçu par les services techniques. La participation des citoyens n'est pas perceptible à ce niveau.

La participation directe des habitants est néanmoins observée à travers les constructions à l'intérieur du périmètre urbain. Les constructions de standings variés sont observées sur les abords immédiats des villes où une spéculation intense sur le foncier s'opère ; et se matérialise par une croissance parfois rapide de la ville que les prévisions des planificateurs urbains.

La liaison entre le développement urbain et les droits de l'homme peut être analysée à travers les extensions urbaines qui s'opèrent à partir des indemnités des habitants occupant initialement les sites à urbaniser. Cette pratique a connu quelques remous au niveau des droits de l'homme, aussi bien dans l'extension de la ville de Bujumbura que dans la deuxième ville du Burundi, à savoir GITEGA.

Une amélioration des droits de l'homme dans le développement urbain est marquée par le code foncier de 2011. Ce code précise notamment les procédures à suivre pour les opérations d'expropriation en vue de l'extension urbaine.

Il a été signalé plus haut que le défi majeur d'extension des terres urbaines au Burundi est l'amenuisement progressif des terres domaniales, et souvent l'inexistence des terres domaniales pour l'expansion des villes. Dans ces conditions, il est souvent fait recours à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Le code foncier du Burundi précise bien les procédures administratives et judiciaires qui sont prescrites à peine de nullité.

En son article 412, il est précisé que hormis les cas où l'expropriation a pour but de constituer une zone protégée, seul le terrain nécessaire aux infrastructures d'utilité publique et leurs dépendances, peut faire l'objet d'expropriation.

En son article 414, le code stipule que les biens expropriés ne peuvent être utilisés par le bénéficiaire de l'expropriation que pour la destination d'utilité publique énoncée dans la déclaration provisoire d'utilité publique et dans la décision d'expropriation.

En son article 417, le code foncier précise que la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique comprend:

- ✓ Le dépôt du projet justifiant l'expropriation par son promoteur;
- ✓ La déclaration provisoire d'utilité publique ;
- ✓ Le rapport d'enquête ;
- ✓ L'avis de la Commission foncière nationale ;
- ✓ Le décret ou l'ordonnance d'expropriation.

En principe les frais d'indemnités doivent être justes, équitables et préalables à la libération des terrains.

Aujourd'hui, une nouvelle procédure est en voie d'expérimentation, et qui privilégie un dialogue entre partenariat public/ privé, pour aboutir à une intégration des occupants des sites et les nouveaux attributaires des parcelles dans les zones projetées à être urbanisées. Cette nouvelle démarche constitue une amélioration de la participation citoyenne et les droits de l'homme dans le développement urbain.

23. Renforcement de la sécurité et la sérénité en milieu urbain.

La préservation de la sécurité publique et la prévention de la criminalité constituent une dimension importante du développement urbain et de la réduction de la pauvreté. En effet, leur absence ou leur déficit porte atteinte à la stabilité des relations entre les individus, entre les groupes et avec les institutions publiques, à la promotion des opportunités de développement urbain, à travers la perte de ressources humaines, de capital social, d'investissements et d'espace démocratique. Il en résulte également des transformations importantes des formes et des fonctions des villes.

Au Burundi, les diverses mesures prises pour consolider la paix retrouvée, réintégrer toutes les personnes sinistrées et défavorisées, combattre l'arbitraire, l'impunité et la corruption, ramasser les armes en circulation, mettre en œuvre un Projet "Bujumbura plus sûre"... sont de nature à restaurer la sécurité urbaine. Cependant, la persistance, surtout dans la capitale, du phénomène des enfants de la rue, la résurgence de la criminalité urbaine, et le climat politique autour des échéances électorales cycliques ne rassurent pas toujours.

Au Burundi, la sécurité en milieu urbain est une préoccupation quotidienne des citoyens. Elle couvre un champ vaste qui comprend aussi bien la sécurité routière ; la sécurité de la tenure foncière ; la sécurité physique des personnes ; et la sécurité des biens.

La sécurité en milieu urbain est assurée globalement par les services décentralisés de la police, et qui sont en principe sous l'autorité locale. Au niveau pratique, ces services font souvent référence à leur autorité hiérarchique. Une sensibilisation et une harmonisation de la compréhension commune sont nécessaires pour mieux assurer la sécurité urbaine, et par voie de conséquence la sérénité en milieu urbain.

Si la sécurité urbaine est relativement bonne pendant la journée, il n'est pas évident qu'il en soit de même pendant la nuit, d'autant plus que les vols à main armés sont régulièrement commis. Parmi les facteurs facilitateurs, on peut citer notamment le manque d'éclairage des voies publiques ; l'insuffisance des moyens de patrouille des unités de police ; l'insuffisance des outils de prévention contre la criminalité.

La sécurité routière est particulièrement problématique pour les usagers des deux roues qui se lancent souvent dans ce mode de transport sans avoir suivi préalablement la formation du code de la route. Les accidents de roulage sont assez fréquents aussi bien pour les taxis-motos que pour les taxis-vélos alors qu'ils constituent des modes de transports privilégiés pour les ménages à faibles revenus.

Au niveau de la sécurité de la tenure foncière, il semble nécessaire d'encourager les initiatives des habitants des bidonvilles, et reconnaître le rôle de femmes ; mais aussi

d'assurer la sécurité d'occupation résidentielle, consolider les droits fonciers et régulariser les quartiers informels (en évitant ainsi d'effectuer des expulsions forcées illégales).

24. Amélioration de l'intégration sociale et la justice sociale en milieu urbain.

Au Burundi, il y a peu d'études spécifiques sur l'intégration et la justice sociales dans le développement urbain. En même temps, il n'y a pas de restrictions quelconques qui empêchent une intégration sociale en milieu urbain : tout se joue en fonction des moyens propres d'acquisition foncière et des possibilités de la mise en valeur de cette dernière.

Néanmoins, la Constitution du Burundi est précise en ce qui concerne le droit au logement.

Cependant, il est nécessaire de rappeler une relation souvent méconnue entre le droit au logement et les autres droits. Le caractère indivisible et interdépendant de l'ensemble des droits de l'homme trouve son expression évidente dans le droit au logement. Comme cela a été reconnu par plusieurs organismes des Nations Unies qui s'occupent des droits de l'homme, le plein exercice des autres droits – à la dignité, à la non discrimination, à un niveau de vie suffisant, au libre choix du lieu de résidence, à la liberté d'expression et d'association (par exemple pour les locataires et autres groupes constitués au niveau de la collectivité), à la sécurité personnelle (dans le cas des expulsions forcées ou arbitraires et autres formes de harcèlement) et à ne pas être soumis à une ingérence arbitraire et illégale dans sa vie privée, sa vie familiale, son domicile ou sa correspondance, etc.- est indispensable pour que le droit à un logement convenable puisse être exercé et préservé dans toutes les couches de la société.

Parallèlement, le fait de disposer d'un logement convenable, sain et sûr, ne peut qu'accroître les possibilités de jouir d'un certain nombre d'autres droits, en ce sens que le logement est le socle sur lequel s'édifient d'autres avantages d'ordre juridique. Le caractère convenable du logement et des conditions de vie détermine directement, par exemple, dans quelle mesure le droit à un milieu de vie sain et le droit au meilleur état de santé physique et mentale possible peuvent être exercés effectivement. L'Organisation mondiale de la santé considère même que le logement est le déterminant environnemental le plus important des situations pathologiques et de l'augmentation des taux de morbidité et de mortalité.

Cette relation entre le droit au logement et d'autres droits de l'homme en la manière dont ils s'interpénètrent montrent bien à quel point les notions d'indivisibilité et d'interdépendance sont capitales pour le plein exercice de tous les droits et la justice en milieu urbain.

25. Obstacles rencontrés et leçons apprises.

- Absence ou insuffisance de la législation urbaine et inexistence des outils de planification, et donc lacune des outils de référence sur la réglementation urbaine.
- Insuffisances ou lacunes dans la mise en œuvre effective de la décentralisation et le renforcement effectif des collectivités locales.
- La participation et les droits de l'homme dans le développement urbain restent assez théoriques parce que les quartiers populaires sont très défavorisés en équipements et infrastructures de base tandis que de nouveaux quartiers naissent avec des investissements extravagants.
- La sécurité et la sérénité en milieu urbain souffrent de manque de moyens conséquents pour des villes en pleine croissance, particulièrement des outils de prévention et de protection civile.
- Amélioration de l'intégration sociale et la justice sociale : manque d'une évaluation ou d'une étude spécifique sur l'intégration sociale et la justice sociale en milieu urbain.

26. Défis et enjeux futurs dans le cadre de la gouvernance et la législation urbaine.

Une démarche participative incluant le secteur public, le secteur privé, les collectivités locales, les organisations de la société civile y compris les organisations des femmes et les organisations des jeunes devrait permettre de récolter des éléments utiles et de bons résultats, **pour une meilleure gouvernance foncière urbaine.**

L'amélioration de la qualité de la vie urbaine, comprise comme une des finalités de la planification urbaine, trouve sa justification dès lors que l'on conçoit le milieu urbain comme un instrument du développement économique et social, et qu'à ce titre, il doit être performant. Être performant pour une ville veut dire assurer aux activités économiques des conditions optimales de fonctionnement et procurer aux populations la possibilité d'une bonne opportunité de travail.

Ces deux exigences reviennent à **refuser le développement anarchique des villes** et à veiller à un respect des instruments de planification urbaine. En effet, la croissance anarchique est le plus souvent synonyme de gaspillage de terrains, d'allongement inconsidéré des déplacements urbains, de tracés urbains irrationnels et donc coûteux, de conditions de vie hors normes, etc. En somme, il s'agit de milieux urbains créés où les conditions de salubrité physique et mentale ne sont pas réunies et où des pertes énormes de productivité s'opèrent. Sans aller jusqu'à établir un plaidoyer pour la planification urbaine, il est possible de résumer ce propos en disant que : moins la

société dispose de moyens, et plus la nécessité d'une planification urbaine s'impose, justement en vue de rationaliser l'usage de ces moyens, aussi faibles soient-ils.

CHAPITRE 5 : ECONOMIE URBAINE : ENJEUX ET DEFIS A RELEVER.

27. Les réalisations dans l'amélioration de financement des municipalités (collectivités locales).

L'amélioration de la qualité de la vie urbaine, comprise comme une des finalités de la planification urbaine, trouve sa justification dès lors que l'on conçoit le milieu urbain comme un instrument de développement économique et social, et qu'à ce titre, il doit être performant. Etre performant pour une ville veut dire assurer aux activités économiques des conditions optimales de fonctionnement, et procurer aux populations la possibilité d'une bonne reproduction de la force de travail.

Malgré les performances en matière des recettes, la Mairie de Bujumbura n'arrive pas encore à assurer une épargne suffisante pour participer convenablement aux projets de développement communautaire pour l'ensemble des communes de la ville.

Il en est de même pour les trois autres villes principales à savoir GITEGA, NGOZI et RUMONGE.

L'analyse des données sur les finances locales montre la part relativement faible des ressources financière des communes par rapport à celle des finances publiques puisqu'elles ne représentent que 3% du total (*Audit urbain, organisationnel et financier de la mairie de Bujumbura, URAM, juillet 2012*). Le ratio de ressources fiscales communales collectées par habitant est de 1.130 FBU soit moins d'un dollar par habitant. Comparé au revenu annuel moyen de 170 dollars par habitant, ce montant paraît insignifiant. Cette situation est incompatible avec les besoins croissants de la population en matière de services publics de proximité et ne traduit pas bien la volonté de l'Etat de faire de la commune le pivot de développement économique et social.

L'analyse des finances locales des villes de Bujumbura, Gitega et Ngozi montre que l'urbanisation croissante a fait naître des besoins énormes en infrastructures et des équipements alors que les recettes ordinaires de fonctionnement de ces villes ne peuvent suffire aux dépenses d'entretien des infrastructures et services transférés par l'Etat dans le cadre de la politique de la décentralisation.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la faiblesse des ressources et l'inadéquation entre les ressources et les dépenses.

- La pauvreté de la population (ratio de pauvreté : 67%) qui limite les taux d'imposition et surtout la non indexation du montant des impositions aux coûts de prestations afin de tenir compte de la hausse des prix (taux d'inflation moyen de 13,4%) ;
- Emprise totale des pouvoirs centraux sur la fiscalité et l'absence de garantie et de régularité des versements des taxes collectées par l'Etat, et revenant théoriquement aux communes ;
- Décalage entre le transfert des compétences prévu par la décentralisation et celui des ressources correspondantes (en fait il n'y a pas eu jusqu'à présent aucun transfert de ressources surtout en matière d'entretien) ;
- Manque d'efficacité de la chaîne fiscale et des organismes de collectes ;
- Forte croissance des dépenses de fonctionnement particulièrement celles des charges salariales et des dépenses de fourniture et des services.

Le gouvernement avec l'appui de la Banque mondiale, à travers le Projet des travaux publics et de gestion urbaine, vient d'initier une étude sur les trois principales villes du Pays, avec comme objectif : (i) l'amélioration des finances communales ; (ii) l'impulsion d'une dynamique visant le développement économique local à travers les plans d'investissement prioritaires et les programmes d'ajustement municipal ; ainsi qu'un programme de formation visant à pérenniser les résultats de l'étude. Il s'agit d'identifier à travers un diagnostic détaillé des finances de la ville, les voies et les moyens pour la collectivité locale d'engager un processus durable d'amélioration des ressources et des programmes d'investissement à moyen terme tenant compte de sa capacité d'endettement en regard des besoins liés à la croissance rapide de la population et d'assumer ses obligations en matière d'entretien des équipements transférés par l'Etat.

28. Renforcement et amélioration de l'accès au financement du logement.

La politique du secteur ne pourrait être porteuse d'investissements lourds comme la promotion immobilière et l'aménagement urbain que dans un environnement réglementaire favorable surtout au niveau de la loi bancaire et de la loi fiscale. La loi bancaire actuelle ne donne malheureusement aucun traitement incitatif à l'habitat. Ceci est vrai tant au niveau des règles de division du risque et de fixation des ratios prudentiels qu'au niveau des instruments de collecte de l'épargne. Elle accorde plus de ressources aux secteurs commerciaux (import-export) : seulement +8% des crédits étaient accordés à l'habitat en 2005 alors que 64% des crédits étaient consacrés au commerce sur la même période. Il faut noter que, même si en 2001 l'impôt locatif a

été allégé, l'incitation à investir dans l'immobilier n'est pas suffisante. Le code des impôts et le code des investissements ne comportent pas de facilitations spécifiques liées à l'investissement immobilier, aux produits de placements immobiliers et aux produits des revenus. Toutes les mesures facilitatrices accompagnant la politique d'habitat et d'urbanisation d'avant la crise ont été aujourd'hui abandonnées.

En milieu rural le financement du logement est assuré en majorité par l'épargne, ou les fonds propres des ménages.

En milieu urbain, le Fonds de Promotion de l'habitat urbain (FPHU) est considéré comme le leader dans le financement du logement. En effet, il assure environ 75% des financements du marché.

Ses objectifs sont :

- Mobiliser et collecter l'épargne notamment à travers les comptes épargne logement, les fonds de pension complémentaire et les dépôts ;
- Accorder des prêts à court, moyen et long terme à des taux d'intérêts abordables;
- Mettre à disposition l'expertise en matière de financement et de gestion des crédits hypothécaires et immobiliers ;
- Mettre à disposition l'expertise en matière d'études, évaluation et autres expertises immobilières.

L'épargne logement est encore timide, mais offre de bonnes perspectives dans l'amélioration de l'accès au financement du logement. Le FPHU propose à ses clients potentiels de constituer une épargne logement afin de :

- Réaliser un projet immobilier dans des conditions optimales ;
- Constituer un apport progressivement et le consolider ;
- Augmenter la capacité d'autofinancement par cette constitution progressive de leur apport ;
- Fructifier un placement avec un taux d'intérêt relativement intéressant.

Néanmoins, on peut noter que les capacités du FPHU restent très en deçà des besoins en logements urbains. Il est nécessaire de concevoir des stratégies en vue d'améliorer l'accès au financement du logement.

Les acteurs complémentaires dans le financement de l'habitat urbain considèrent ce secteur comme secondaire. Il s'agit notamment des banques commerciales et des établissements financiers (Fonds de solidarité des travailleurs de l'enseignement, les Micro finances, CECAD, etc.).

Les Sociétés publiques comme ECOSAT et la SIP qui, traditionnellement, ont été les principaux pourvoyeurs de l'habitat social se sont vus incapables de continuer à remplir cette mission, suite au tarissement des ressources dû notamment aux pertes du patrimoine suite à la guerre (1993- 2004) ; à l'insuffisance des ressources longues pour financer le secteur ; mais également à la réduction drastique des propriétés domaniales que l'Etat mettait régulièrement à disposition à ces sociétés pour bien remplir leurs missions. Pour des raisons pragmatiques et de survie ses deux sociétés remplissent actuellement le rôle de promoteur immobilier. Elles souffrent également des insuffisances structurelles des capacités.

29. Appui au développement économique des communautés locales.

Les dotations budgétaires annuelles accordées aux collectivités locales à travers le FONIC (Fonds National d'Investissements communal) se présentent comme suit (en milliers de francs burundais).

Ligne budgétaire	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Ligne budgétaire unique	100.000	300.000	1.000.000				
Constructions écoles fondamentales				4.500.000	4.500.000	5.500.000	781.451
Appui aux projets communaux				890.000	890.000	849.248	6.450.000
Programme villagisation				2.000.000	1.900.000	341.120	500.000
Parachevement de construction des écoles						728.000	-
Fonctionnement FONIC				89.000	430.630	451.310	1.045.846
TOTAL	100.000	300.000	1.000.000	7.479.000	7.720.630	7.869.679	8.777.297

Source : FONIC, mars 2015.

L'appui aux collectivités locales se réalise aussi à travers les interventions des partenaires techniques et financiers, aussi bien niveau bilatéral qu'au niveau

international. A ce titre, on peut citer notamment les investissements réalisés pour le compte des collectivités locales par :

- la Banque mondiale à travers le Projet des travaux publics et de gestion urbaine en construisant les marchés, le pavage de la voirie urbaine, la construction des écoles, etc.
- la CTB dans le cadre du Programme de développement économique et social par la mise en œuvre de pavage des rues urbaines à haute intensité de main d'œuvre ; et du système de collecte et de gestion des déchets solides.
- Construction des bureaux communaux et leurs équipements par les différents partenaires techniques et financiers tels que la Banque mondiale, le PNUD, l'Union Européenne.
- Les appuis divers de la décentralisation par la Suisse, la Coopération allemande, etc.

30. Création des emplois décents et des moyens de subsistance.

a) **le secteur formel.** Les données disponibles montrent que le secteur formel est composé de 1.369 entreprises (recensement général des entreprises du Burundi, en 2009), réparties en différents sous-secteurs d'activités. La plupart des entreprises burundaises évoluent essentiellement dans le secteur des services. Les sous-secteurs présentant un nombre élevé d'entreprises sont les suivants :

- 40,1% d'entreprises évoluent dans le secteur du commerce ;
- 10,2% dans le secteur de la restauration et de l'hébergement ;
- 7,6% dans les autres services marchands ;
- 7,1% dans les services d'intermédiation financière et auxiliaires financiers ;
- 5,6% dans les services de santé humaine et action sociale ;
- 4,4% dans les services de l'éducation.

On constate que le secteur des services domine particulièrement le secteur privé burundais. Au regard de cette situation, on peut s'interroger sur la possibilité des entreprises à contribuer véritablement au développement du Pays, dans la mesure où les entreprises de services devraient venir normalement appuyer l'activité industrielle, laquelle est faiblement représentée car elle n'est que 9,1% au Burundi. Ceci inspire à établir des stratégies pour mieux faire face à la problématique de la création de l'emploi.

b) le secteur informel.

Au Burundi, comme dans la plupart des pays de l'Afrique tropicale, c'est la démultiplication des opérations commerciales qui fournit un grand nombre d'emplois du secteur informel. Dans les quartiers populaires, les petites boutiques

sont partout présentes. Le nombre de commerçants est d'autant plus grand que le commerce est plus fractionné afin de permettre aux moins fortunés d'acheter des produits à l'unité ou en très petites quantités. Enfin, une part très active du commerce est assurée par les bars, les petits restaurants et les hôtels.

Le secteur privé informel concentre 79% des emplois. Il a une position importante et l'ancienneté des actifs y est plus faible que dans le secteur public ; les revenus moyens y sont très bas.

31. Intégration de l'économie urbaine dans la stratégie de développement national.

Les communes doivent pouvoir tirer profit de la richesse produite dans les villes, notamment par le prélèvement de la TVA (taxe sur la valeur ajoutée). La valeur ajoutée crée, en effet, un impact positif sur les ressources fiscales de l'Etat et des collectivités locales puisqu'ils s'en partagent normalement le produit. Il existe donc un lien étroit entre l'activité économique et la richesse d'une commune, donc sa capacité à fournir les services dont la ville a besoin. La richesse produite dans les villes sera donc accrue si les équipements des villes fonctionnent correctement et permettent l'accroissement de la productivité. Outre cet impôt, le développement économique génère d'autres revenus aux communes au titre d'impôts locaux et redevances diverses.

Le secteur urbain contribue donc plus qu'il ne reçoit du développement économique national.

Au Burundi, on note dans l'économie urbaine la prépondérance du secteur tertiaire et particulièrement du commerce et des services. Ces deux grandes fonctions économiques sont intrinsèquement urbaines, et ont été relativement peu soutenus par l'Etat. Il s'agit notamment de la construction des marchés dans les principales villes et les centres urbains secondaires.

Dans la stratégie de développement national, les budgets publics réservés aux investissements du développement urbain sont restés assez faibles au cours de ces deux dernières décennies (moins de 4% du budget national).

La reprise et la remise en place des outils de planification et de gestion urbaines dans les quatre principales villes du Pays vont probablement servir de catalyseur, pour une meilleure prise compte de l'économie urbaine dans la stratégie de développement national.

32. Les Obstacles rencontrés et leçons apprises.

Dans l'analyse des recettes de la fiscalité des villes du Burundi, on peut noter qu'il y a un faible rendement des impôts directs sur le foncier et les ménages (impôt sur les revenus locatifs et l'impôt foncier), et un rendement insuffisant de la fiscalité sur les activités. En effet, depuis plusieurs années, la base des émissions des impôts sur le rôle n'est pas correctement mise à jour tout comme celle des taxes perçues sur ordre de recette, une reconduction presque mécanique étant opérée chaque année. Cette situation est imputable, entre autres, aux facteurs suivants :

- L'introduction d'adressage est très récente, et il y a nécessité d'actualisation des registres fiscaux ;
- L'absence d'un système de suivi informatisé des contribuables (fiscalité), et des commerçants (taxe sur les activités), faute d'une application informatique appropriée ;
- Le manque d'un plan de recouvrement des arriérés d'impôts sur les exercices antérieurs ;
- La faible capacité et le manque de motivation des services et des agents de recouvrement et leur contrôle interne ;
- Les communes ne disposent pas de moyens logistiques suffisants, et les avis de paiement ne sont pas correctement distribués par les percepteurs ;
- La structure des services financiers, ou cela existe, ne permet une gestion efficace des ressources locales (manque de coordination, confusion entre l'ordonnancement et la comptabilité, insuffisance ou absence de manuel des procédures, intermittentes opérations imprévues).

33. Défis et enjeux futurs dans ces domaines d'économie urbaine.

Les freins au développement économique et aux investissements au Burundi ont été identifiés dans plusieurs rapports. Il s'agit, du coût trop élevé des produits à l'entrée sur le marché mondial, du courant électrique, de la corruption dans les entreprises publiques, et de l'insécurité. Quant aux facteurs internes, il y a la main d'œuvre non qualifiée, le manque de recherche scientifique pour améliorer la qualité de la production, sans oublier l'outil de production non renouvelable.

En ce qui concerne l'accès à l'énergie électrique, c'est l'une des principales difficultés rencontrées par les entreprises qui veulent s'installer à Bujumbura, et surtout celles qui utilisent des quantités importantes d'électricité comme l'industrie agro-alimentaire. Cet état de fait pose de réels freins à l'installation de nouvelles industries à Bujumbura.

Un autre frein est caractérisé par des difficultés pour trouver des terrains disponibles pour l'implantation de nouvelles activités économiques. Bien que dans le périmètre industriel il semble encore y avoir des parcelles libres, elles ne sont pas forcément

mises à disposition. Elles sont de plus en plus utilisées pour la construction de logements de haut standing ; ce qui est peut-être rentable que des activités économiques aujourd'hui.

CHAPITRE VI : LOGEMENT ET SERVICES DE BASE : ENJEUX ET DEFIS A RELEVER.

34. Réaménager les bidonvilles et prévenir leur prolifération.

Au Burundi, le développement des villes ainsi que la mise en place des infrastructures et équipements publics attire généralement la main d'œuvre à la recherche de l'emploi et du progrès social. Cela entraîne un exode rural qui crée des besoins importants en logements et en services de base. Or, la direction générale d'urbanisme et les aménageurs publics conservent les procédures de planification et de gestion urbaine classique et traditionnelles. Les terrains à construire produits par les pouvoirs publics ne peuvent satisfaire que très peu de ménages par rapport à la demande. Les ménages à moyen et faibles revenus s'installent alors spontanément dans les quartiers non viabilisés, soit à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre urbain. Dans ces quartiers, l'urbanisation se caractérise souvent par un choix de site inadapté (sur des terrains inondables ou de fortes pentes), par de fortes densités de logements et par le manque d'infrastructures et d'équipements collectifs, engendrant des conditions très précaires sur le plan d'assainissement, et de l'hygiène collectif.

Un nouveau phénomène qui s'observe est que même les ménages à un standing relativement élevé s'installent dans les quartiers périphériques non viabilisés suite à l'insuffisance des parcelles bien loties à l'intérieur du périmètre urbain.

L'état de taudification au Burundi a pris une envergure importante au cours des deux dernières décennies.

Aujourd'hui, les mesures de réaménager les quartiers spontanés ne sont pas encore énoncées clairement ; les mesures concrètes de prévention de leur prolifération sont encore à concevoir.

Le mode d'occupation du sol dans les trois principales villes se présente comme suit.

Mode d'occupation	BUJUMBURA		GITEGA		NGOZI	
	hectares	%	hectares	%	hectares	%
Quartiers structurés	2.700	45	270	9,2	98	4,6

Non loti urbain et périurbain	1.680	28	348	19,7	302	14,1
Equipements structurants	1.070	18	281	9,7	90	4,2
Activités économiques	560	9	0,4	13		-
Total urbanisé	6.010	100	1.330	45,9	490	22,8
Espaces naturels, espaces de récréation, boisés et agricoles	4.100		1.570	54,1	1.660	77,2
Total intérieur du périmètre urbain	10.110		2.900	100	2.150	100
Total urbanisé extérieur			858		127	

Source : Tableau organisé à partir des données des études diagnostiques pour l'élaboration de la ville de Bujumbura, et les trois principales villes du Burundi.

35. Améliorer l'accès au logement convenable.

Au Burundi, la demande de logements et d'équipements dans les établissements humains ne cesse de croître. Au niveau central et au niveau des villes, les communautés ont du mal à mobiliser les ressources financières que requiert l'augmentation rapide des coûts du logement, des services et des infrastructures matérielles.

Les principales réalisations par les principaux intervenants dans le secteur se présentent comme suit (1996 à 2014).

INTERVENANTS	Sites d'intervention	Nombre De parcelles viabilisées	Nombre de logements
--------------	----------------------	---------------------------------------	------------------------

SIP	Kigobe/Bujumbura	340	52	
	Kigobe Extension	52	24	
	Kinyami/Ngozi	142	-	
	Bwoga/Gitega	573	-	
	Muyange/Kayanza	239	-	
	Vyerwa/Ngozi	656	-	
	Nyabugete/Bujumbura	1824	-	
	Kigoma/Karusi	314		-
	Gatare/Mwaro	200		-
<hr/>				
	9 sites	4.340	76	
ECOSAT	Sororezo/Bujumbura	155	-	
	Kigobe/Bujumbura	244	-	
	Carama/Bujumbura	1500	-	
	Nyabugete/Bujumbura	850	-	
	Karera I et II/Gitega	602	-	
	Bwoga II/Gitega	175	-	
	Vyerwa-Kinyami/Ngozi	350		-
<hr/>				
	7 sites	3.876		-
FPHU	Les cofinancements sur différents sites, ou autres arrangements au 31 décembre 2013.	892	4.308	
	<hr/>		892	4.308
URBANISME ET HABITAT	Coordination de la planification générale		-	-
	Libération des terrains /Expropriations			
<hr/>			-	-
INSS	KININDO		-	60
AUTRES	(FSTE- CECAD- MICRO	PM		PM
<hr/>				

INTERVENANTS	FINANCES, etc.)	
TOTAL	9.108	4.444

En conclusion, on peut dire que l'offre du logement reste très en deçà de la demande et des besoins en logement. Par conséquent des ressources financières nouvelles et/ou additionnelles, provenant de sources diverses, sont nécessaires si l'on veut atteindre les objectifs d'un logement convenable et le développement durable en milieu urbain.

36. Assurer l'accès permanent à l'eau potable.

Les normes généralement admises au Burundi recommandent l'alimentation en eau potable à moins de 500 m, et en quantité suffisante soit 5 litres d'eau potable, et 20 litres d'eau de lavage par habitant et par jour.

Au Burundi, les normes admises pour l'accès à l'eau potable en milieu rural sont telles qu'une source aménagée est conçue pour desservir 230 personnes ; une borne fontaine : 400 ménages; un forage ou un puits : 230 ménages ; un branchement privé 5 personnes (1 ménage).

Le rapport d'évaluation de la mise en œuvre des OMD de 2010 mentionne qu'en matière d'accès à l'eau potable, des progrès ont été enregistrés. En 2005, le taux d'accès à l'eau potable était en moyenne nationale estimé à 64,3% alors qu'il était d'environ 47% en 2000.

En milieu urbain, les besoins en eau potable doublent tous les dix ans (selon la politique nationale de l'eau). Le taux d'accès à l'eau potable était de 79,7% en 2005. Selon l'INEA urbain, le taux de couverture en eau dans la ville de Bujumbura est estimé à 83% dont 47 % de branchements privés et 36 % de bornes fontaines. Il s'agit de l'eau captée en grande partie dans le lac Tanganyika. Cependant ce denier est menacé par une pollution sans cesse croissante qui pourrait nécessiter des coûts élevés de traitement de l'eau pour la rendre potable et par conséquent son prix de vente au consommateur.

Le pourcentage d'écoles ayant des points d'eau fonctionnels était de 85% tandis que celui des centres de santé était de 89% (INEA Atlas -Mairie de Bujumbura).

Les nouveaux branchements de la REGIDESO ont augmenté de 1510 en 2010 par rapport à 2009. Le rendement des installations accuse un taux des pertes d'eau très élevé (42%). S'agissant de la performance du service, le nombre de personnel pour 1000 abonnés est de 13, tandis que la masse salariale et les frais connexes représentaient 30% des dépenses d'exploitation (REGIDESO).

En milieu rural, le pourcentage des points d'eau fonctionnels de 69%, selon l'INEA - ATLAS de 2012. Le pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable en milieu rural est estimé à 60 % en 2012 (RAC 2013). Il convient de noter que la population rurale représente plus de 90% de la population totale du pays et par

conséquent des efforts particuliers pour améliorer cette situation devraient y être consentis.

En ce qui concerne les infrastructures telles que les centres de santé et les écoles primaires, les données disponibles montrent qu'en 2013, 61% des centres de santé et 33% (RAC 2013) des écoles primaires disposaient de points d'eau potable fonctionnels.

Les orientations du gouvernement proposent en ce qui concerne l'accès permanent à l'eau potable :

(i) une *approche décentralisée et délégation de la gestion du service eau*. Ainsi, la gestion pourrait être déléguée par la Commune à un ou plusieurs prestataires de service afin d'assurer une autonomie de gestion sous le contrôle de la Commune en tant que commanditaire.

(ii) la mise en place d'un *système de gestion économiquement viable*, l'adoption d'un *tarif qui permet de couvrir les coûts de fonctionnement et de maintenance et qui est socialement abordable et ciblé à l'intention des groupes vulnérables de la population*.

(iii) *l'accès à l'eau pour tous* avec possibilité de subvention des indigents par la Commune et des tarifs différenciés en fonction de la quantité et du type d'utilisation pour les consommateurs avec des branchements particuliers.

(iv) *la participation des bénéficiaires* dans le système de gestion des infrastructures conformément à la Politique Nationale de l'Eau, notamment pour l'amélioration de l'hygiène autour des points d'eau, la gestion des sources, des puits/forages, la collecte des montants pour les services de l'eau.

En milieu urbain, la fourniture des services d'adduction d'eau potable peine à répondre aux besoins d'une population ayant un taux de croissance très élevée. En effet, le pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable est en diminution depuis 1990 (Tableau ci- après). Or, la population urbaine a doublé sur la même période passant de 0,356 million en 1990 à 0,887 million en 2009. Ceci veut dire que le rythme de réhabilitation/ construction des infrastructures hydrauliques ne suit pas celui de la croissance de la population urbaine et que le déficit en matière d'infrastructures devient de plus en plus accentué. Il y a donc un besoin pour le Gouvernement de fournir beaucoup plus d'efforts pour répondre aux besoins en adduction d'eau potable en milieu urbain, surtout que sa politique actuelle encourage l'urbanisation du pays jusqu'à 40% en 2025.

Tendance d'évolution dans l'accès à l'eau potable en milieu urbain.

Milieu	2010	2011	2012	2013	Cible 2020
Urbain	75 %	76 %	77 %	83 %	97 %

Rural	63%	63 %	63 %	60 %	89 %
-------	-----	------	------	------	------

Source : *Revue annuelle conjointe pour l'eau et l'assainissement de 2013, publiée en juillet 2014.*

37. Assurer l'accès permanent aux systèmes élémentaires d'assainissement et de drainage.

L'accès à l'assainissement est défini par l'usage d'un système privé ou partagé (mais pas public) et d'une technologie garantissant que les excréta sont hygiéniquement séparés de tout contact humain.

L'état des lieux tel que présenté dans le document de Politique Nationale d'Hygiène et Assainissement de Base (PNHAB) révèle que : plus de 8 000 d'enfants de moins de 5 ans meurent de diarrhée chaque année, et l'essentiel de ces diarrhées sont liées à un assainissement inadéquat ; 84% de la mortalité et de la morbidité chez les enfants de moins de cinq ans sont le résultat de mauvaises conditions d'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement ; 5 millions de citoyens burundais vivent sans installations sanitaires adéquates, y compris à Bujumbura et dans les grandes villes de l'intérieur du pays ; l'accès à l'assainissement amélioré était estimé à 23% en 2005 et tout semble indiquer que ce taux d'accès n'a pas augmenté significativement depuis lors ; seules les villes ont des systèmes d'assainissement partiels mais qui sont en grande partie obsolètes et peu opérationnels.

Tendance d'évolution récente dans l'accès à l'assainissement amélioré en milieu urbain.

Année	2007	2009	2010
Pourcentage	35 %	34 %	46 %
Source	INEA	INEA	JMP : WHO/UNICEF

Source : *Politique nationale d'assainissement et Stratégie opérationnelle, septembre 2013.*

Malgré la poursuite des investissements dans le secteur éducation, au moins 38% des écoles primaires sont dépourvues de latrines adéquates ; plus de la moitié de la population du Burundi puise son eau (sans traitement préalable) dans des rivières polluées par un assainissement déficient.

Le manque d'assainissement et les mauvaises conditions d'hygiène au Burundi risquent d'être une catastrophe à la fois sanitaire, économique et sociale. En effet :

- Le manque d'assainissement affecte en priorité les populations pauvres, marginales et vulnérables. Plus de la moitié des pauvres souffrent en

permanence de maladies liées au manque d'accès à l'eau potable et à un assainissement adéquat.

- L'absence d'assainissement adéquat représente pour des centaines de milliers de femmes et de jeunes filles une atteinte à leur dignité, une perte colossale de temps et d'énergie ainsi qu'un déni de leur droit de suivre une scolarité normale.
- Un tiers de la population burundaise vit quotidiennement dans des conditions d'hygiène déplorables, et respire une atmosphère saturée de mauvaises odeurs et de germes pathogènes. Les conséquences se chiffrent en milliers de décès par an.
- Les maladies imputables à la précarité des conditions d'hygiène et au manque de dispositif d'assainissement adéquat sapent la croissance économique et se chiffrent chaque année en millions de journées de travail perdues.
- Au delà des conséquences directes sur la population burundaise, le manque d'hygiène et d'assainissement constituent des obstacles au développement de l'investissement extérieur et en particulier du tourisme.

Le montant total des dépenses pour le secteur Eau et Assainissement en 2013 est de 26,6 millions USD (soit 41,8 milliards FBU).

La répartition de ces dépenses publiques par acteur dans le secteur se présente comme suit, en millions de dollars:

Source de financement	Volume d'investissements	Pourcentage du budget global du secteur
Gouvernement	3,1 millions	12 %
Partenaires techniques et financiers (PTF)	21,9 millions	82 %
REGIDESO	1,3 millions	5 %
SETEMU	0,3 million	1 %
TOTAL	26,6 millions	100 %

Source : Revue annuelle conjointe pour l'eau et l'assainissement, 2013.

En 2013, les PTF ont dépensé 21,9 millions USD, soit 82% des dépenses dans le secteur.

Le Gouvernement, REGIDESO et SETEMU ensemble ont contribué à hauteur de 4,7 millions USD, soit 18 %.

Il est à noter que les dépenses des PTF, du Gouvernement et les fonds propres des SETEMU incluent les frais de fonctionnement et d'investissement. Les fonds propres de la REGIDESO représentent les investissements.

En milieu urbain, les dépenses publiques d'investissement dans le secteur de l'assainissement urbain ne représentaient que 2,7% du total des investissements publics, en 2010¹. En ce qui concerne la couverture en assainissement de base, le taux de raccordement des ménages à des réseaux d'égouts ne représente que 9% (SETEMU).

S'agissant de la performance de service, la vente des services eaux usées s'élevait à un montant de 212 384 582 FBU, en 2010.

Le volume des eaux usées traité était de 3 100 230 m³ et ; le personnel affecté aux eaux usées pour 1000 raccordements était de 2 en 2010 (SETEMU).

L'évaluation de la mise en œuvre du CSLP I a conclu que « l'assainissement de la ville de Bujumbura demande des solutions urgentes, les problèmes d'assainissement étant responsables de nombreuses infections ».

Dans le cadre du CSLP II, Le Gouvernement du Burundi s'est engagé à adopter les stratégies et de prendre les mesures appropriées pour une utilisation efficace de l'eau dans le développement des secteurs socio-économiques tels que l'agriculture, la pêche et la pisciculture, l'environnement, la santé, le transport lacustre, l'industrie et tourisme. Ces stratégies auront notamment pour objectif la maîtrise du potentiel en eau disponible et utilisable à diverses fins (notamment par le développement d'un système national de collecte et de conservation des eaux pluviales), le maintien du potentiel en eau par des actions visant à renforcer la recharge des nappes aquifères, la protection de la ressource contre toute forme de pollution et, le cas échéant, l'adoption de techniques de traitement des eaux usées en vue de leur réutilisation pour d'autres besoins, le développement d'un système d'aide à la décision pour la planification et la gestion de la ressource eau.

38. Améliorer l'accès à l'énergie domestique.

L'objectif global est de satisfaire les besoins de la population en énergie domestiques essentiels en harmonie avec l'environnement.

Le bilan énergétique du Burundi est encore dominé par les sources d'énergie traditionnelles et non commerciales. Par ordre d'importance, les principales sources d'énergie consommées au Burundi sont: le bois-énergie, les produits pétroliers, l'électricité et la tourbe.

Il existe également des ressources prouvées importantes de tourbe dans le pays, mais cette ressource fossile n'a pas encore pu être exploitée à une échelle industrielle, ni trouver de débouchés importants au niveau du marché domestique.

Le potentiel d'énergies propres/vertes au Burundi est composé par la biomasse, l'hydroélectricité, les énergies nouvelles et renouvelables (solaire, biogaz, éolienne).

¹ Revue Annuelle Conjointe du Secteur Eau et Assainissement, 2013.

Les énergies de biomasse (bois, charbon de bois et résidus végétaux) constituent l'essentiel du bilan énergétique au Burundi, ce qui est symptomatique du bas niveau de développement du pays. Les ressources en biomasse sont allées en diminuant au cours de ces dernières années, suite essentiellement à : (i) la forte pression démographique sur la terre à des fins d'agriculture ; (ii) l'absence ou le manque d'accès aux substituts au bois-énergie ; (iii) les feux de brousse récurrents dans certaines régions du pays ; et (iv) le caractère limité des actions de reboisement.

Les ressources hydroélectriques représentent, pour le Burundi, un potentiel exploitable estimé à 320 mégawatts, dont 10% seulement sont actuellement mis en valeur. L'accès de la population à cette source d'énergie est encore marginale (2,7%).

La part des énergies nouvelles et renouvelables (énergie solaire, énergie éolienne, biogaz) reste assez faible.

L'énergie est un facteur important de bien être des populations et conditionne la croissance et la compétitivité de l'économie. En effet, l'accès à une quantité d'énergie suffisante est essentiel pour répondre aux besoins en rapport avec (i) la mécanisation de l'agriculture et la conservation des produits agricoles, (ii) l'extraction et la transformation des minerais, (iii) le développement et la diversification des activités économiques, (iv) un meilleur climat des affaires propice aux investissements du secteur privé et (v) l'amélioration des systèmes de santé et d'éducation.

La réalisation de ces objectifs est fortement hypothéquée par l'insuffisance de la production d'énergie électrique au Burundi. En effet, le bois de chauffe et le charbon fournissent plus de 90% de la consommation d'énergie avec un impact très négatif sur les ressources naturelles, notamment les forêts et les boisements. Ces ressources sont renouvelables, mais leur déclin a d'ores et déjà causé de graves dommages environnementaux comme l'érosion, les glissements de terrain et la baisse de la fertilité des sols. En outre, la collecte du bois pèse lourdement sur les femmes et sur les jeunes qui consacrent une part importante de leur temps à cette activité.

La consommation de l'électricité est très modeste. En effet, selon le RGPH 2008, seulement 4,8% des ménages possède l'électricité avec un écart considérable entre le milieu urbain (39,6%) et le milieu rural (1,2%). La dispersion de la population représente un grand défi, dans la mesure où elle complique le raccordement au réseau de distribution. En outre, l'électricité est essentiellement un produit urbain avec une forte concentration de la consommation dans la capitale (environ 90% de la consommation nationale). Le faible taux de pénétration en milieu rural a pour conséquence un accès insuffisant aux services sociaux de base comme les centres de santé et diminue le temps disponible pour le travail ou l'étude.

La capacité de production nationale est basée sur l'exploitation (i) de quelques centrales hydroélectriques dont les plus importantes sont Mugere et Rwegura totalisant 30,6 MW, et (ii) d'une centrale thermique de 5 MW de capacité. Au total la capacité installée atteint environ 45 MW.

Le Burundi reste fortement dépendant des importations (Rusizi I-13,3 MW et RUSIZI II - 1,71 MW) qui fournissent plus de 40% de la consommation nationale. En 2010, l'offre totale a augmenté de 20%, une forte pression de la demande ayant contraint le pays à importer davantage.

Selon les prévisions de la REGIDESO, le déficit en énergie électrique continuera d'augmenter au cours de prochaines années dans la mesure où les investissements préconisés ne pourront pas encore produire une énergie supplémentaire avant 2015. Selon les mêmes prévisions, le déficit pourrait atteindre 10MW en 2012-2013 et 20MW en 2014-2015 et l'équilibre ne pourra être rétabli qu'à l'horizon 2016-2017. Avant cette date, les problèmes de disponibilité en énergie électrique vont donc perdurer, avec plus d'acuité durant la saison sèche qui enregistre régulièrement une baisse des capacités hydrauliques pouvant atteindre 50%.

Les fréquentes pénuries d'énergie électrique ont entraîné des délestages généralisés ayant des conséquences très négatives sur la situation économique et les performances du secteur privé. En 2010, le déficit en énergie électrique a été particulièrement sévère et la situation n'a pu être redressée que grâce à la révision de la centrale thermique de Bujumbura et à la location d'une centrale thermique de 10 MW.

La distribution de l'énergie électrique s'opère par le biais de lignes de transport à haute tension (110KV) et à moyenne tension (30KV). Au total, le linéaire de ces lignes est estimé à environ 750 km, mais la plupart nécessitent d'urgents travaux de réhabilitation. De façon générale, le réseau de distribution est vétuste et l'ampleur de ce problème cause d'importantes pertes techniques estimées à 22% en 2010.

39. Améliorer l'accès aux moyens de transport viables.

L'enquête réalisée en 2007 dans le cadre de l'étude de la coopération japonaise (JICA) confirme un phénomène particulièrement visible à Bujumbura : 80% des véhicules quittant les quartiers périphériques et se dirigent vers le centre-ville.

L'enquête fournit également des données sur la demande en transport et son niveau de satisfaction. La demande en déplacements des véhicules est estimée à 278.000.

En termes de composition du trafic, on note une forte prédominance de véhicules particuliers (83% du trafic total) et les minibus ne représentent que 13% du trafic ; 4%

pour les bus et les camions ; Ce qui est pénalisant du point de vue de la circulation, du fait de l'encombrement.

Au-delà de ce que le centre-ville constitue le principal (unique) pôle d'activités de la ville et donc qu'il concentre l'essentiel de la demande en trafic, il faut également dire que celle-ci est largement contrainte par l'offre en matière d'infrastructures. La structure de la voie principale y contribue largement. Il s'agit des voies constituant le maillage principal du réseau routier urbain : prolongation des routes reliant Bujumbura aux capitales provinciales voisines, voies reliant entre eux les principaux pôles d'activités avec les principales zones d'habitation.

Les quartiers périphériques sont souvent peu accessibles et mal desservis. Les tracés des voiries structurantes et secondaires y laissent apparaître des zones enclavées. Dans ces quartiers les distances à parcourir par les habitants pour atteindre une voie à partir de laquelle ils peuvent emprunter un moyen de transport en commun (voie revêtue, pour l'essentiel) restent relativement importantes (en général plus de 750 m et parfois jusqu'à 1,5 km à CARAMA par exemple).

Une enquête menée dans le cadre de l'étude JICA auprès des usagers des minibus confirme ce constat : un peu plus d'un usager sur quatre déclare parcourir plus de 500 m avant d'atteindre un arrêt bus.

Cette situation traduit un manque d'équité au plan social : dans les quartiers périphériques, les populations souvent déjà démunies, doivent faire face à un surcoût de charge de transport, puisqu'elles doivent parfois emprunter un moyen de transport (en général des deux roues) pour atteindre un point d'accès aux moyens de transport en commun.

Il est nécessaire de noter que, l'usage des deux roues comme moyen de transport urbain s'est fortement développé à Bujumbura, au cours de la dernière décennie. Dans la deuxième ville du Pays, GITEGA, le transport en commun est quasi-inexistant ; les déplacements urbains sont essentiellement assurés par les deux roues.

Au niveau de la densité de la voirie dans la ville de Bujumbura, la situation apparaît plutôt convenable : la ville dispose d'environ 970 km de voies dont un peu plus de 280 Km revêtues (29%), ce qui correspond à une densité routière d'environ 1,71 km/1.000 habitants. Cette valeur relativement importante, classe Bujumbura largement au-dessus de plusieurs grandes villes africaines. A titre d'exemple, Douala présente une densité routière de 0,72 km/1.000 habitants ; Kinshasa : 0,93 km/1.000 hab. ; Brazzaville : 1,10 km/1.000 habitants.

Le même phénomène est observé en ce qui concerne la voirie revêtue, puisqu'on a une densité de l'ordre de 0,50 km/1.000 habitants, largement au-dessus de la moyenne des autres villes de la sous-région d'Afrique centrale.

Par rapport à la superficie urbanisée de Bujumbura, la densité routière apparaît relativement importante : 160 ml/ha (dont 46 ml revêtus /ha) ; ici aussi, on se situe largement au-dessus de la plupart des grandes villes de la sous-région (Douala environ 100 ml/ ha dont 26 ml /ha revêtus ; Lubumbashi : environ 146 ml/ ha dont 12 ml/ha revêtus) .

En ce qui concerne L'OTRACO (Office des Transports en commun créé en 1977), disposait en 2008, d'une flotte de 68 véhicules (bus et minibus), sur lesquels seulement 60 étaient opérationnels et dont près de 40% avaient plus de 20 ans d'âge. Ils desservaient en tout 18 lignes de transport public et 9 lignes spécialisées pour les scolaires. Leur nombre de rotations journalières (entre 2 et 4) apparaît globalement faible et, pour la plupart, ils n'opèrent qu'aux heures de pointe. Leurs lignes se situent sur les principales artères de la ville reliant alors les zones périphériques et le centre-ville, à l'exception notable de la commune de Buterere. Ils assuraient alors à peine 4.200 déplacements par jour, ce qui apparaît assez négligeable.

Dans ces conditions, son exploitation montre d'évidence son caractère déficitaire et peu bénéfique pour la ville, malgré les subventions de l'Etat. Cela apparaît en même temps que le faible encombrement des voies lui permet d'avoir des vitesses supérieures à 30 km/h, ce qui est intéressant en principe pour des transports en commun.

En ce qui concerne le nombre de bus et minibus privés, il est difficile à estimer, leur enregistrement pouvant être fait ailleurs qu'au niveau des services de la mairie de Bujumbura. Ils opèrent suivant les lignes fixes adossées sur le réseau revêtu et reliant toutes les quartiers périphériques au centre-ville.

Le service n'a aucune régularité, les véhicules ne se mettant en mouvement qu'une fois pleins. Ils stationnent donc sur des terminus qui sont généralement bondés de monde alors qu'ils ne bénéficient d'aucun aménagement.ici aussi la commune de Buterere semble être le parent pauvre. Une enquête menée dans le cadre de l'étude JICA montre qu'ils assuraient en 2008, environ 96.000 déplacements passagers par jour, soit un peu moins de 20% des déplacements, ce qui est relativement important. Ils apparaissent donc, de ce fait comme le principal mode de transport motorisé.

40. Obstacles rencontrés et leçons apprises.

a) Réaménager les bidonvilles et prévenir leur prolifération

- Difficultés à devancer la croissance urbaine, plus rapide que la production des outils de planification.
- Difficultés de produire l'habitat social pour les ménages à moyens et faibles revenus dans les villes.

b) accès au logement convenable

- Difficultés d'accès aux ressources pour un logement décent.
- Faible niveau des rémunérations des travailleurs aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé.
- Absences des trames d'accueil pour les logements à moyen et faibles revenus.

c) accès permanent à l'eau potable

Le sous-secteur de l'eau fait face à de nombreux défis dont les principaux sont :

Sur le plan technique, les défis les plus importants sont : la faible mobilisation des moyens pour le relèvement du taux de desserte ; la gestion professionnelle des infrastructures et des services ainsi que la maîtrise de l'eau pour différents usages. L'habitat dispersé entrave l'approvisionnement en eau en milieu rural.

Sur le plan environnemental, il s'agit de la prise de conscience par la population des impacts négatifs d'une forte démographie sur les ressources en eau, l'obtention de moyens pour la mise en place d'infrastructures d'assainissement, le développement d'un système d'alerte précoce et l'opérationnalisation des structures de secours et de gestion des désastres ainsi que l'aménagement adéquat des bassins versants.

Au niveau économique et financier, les défis sont notamment : l'instauration d'une structure tarifaire équitable, efficace et durable ; le faible pouvoir d'achat des pauvres et autres groupes vulnérables ; la faible conscience des bénéficiaires sur la nécessité de payer les services d'eau et d'assainissement ; la capacité limitée de concevoir des projets économiquement viables ; la capacité financière limitée de l'Etat ; l'organisation du secteur de l'eau pour le rendre attractif aux financements extérieurs ainsi que l'amélioration de la gestion financière et commerciale des services d'eau et d'assainissement.

Sur le plan de la coopération sous-régionale, l'acquisition des capacités techniques suffisantes pour négocier les accords de gestion commune des eaux partagées constitue un grand défi.

Sur le plan des capacités humaines et de la recherche, le développement des capacités nationales pour la planification, la gestion et l'utilisation des ressources en eau ainsi que la disponibilité des moyens de recherche constitue un grand défi à relever.

Sur le plan des connaissances de la ressource en eau, le défi majeur est la relance du système d'observation, de collecte et de traitement des données hydro climatologiques ainsi que la création d'une Banque Nationale de Données sur l'Eau (BNDEau).

Sur le plan de la gestion intégrée des ressources en eau, le défi important est l'adhésion des acteurs du secteur de l'eau au principe de dialogue pour une gestion intégrée des ressources en eau.

Pour répondre à ces défis de façon coordonnée et efficace, une Stratégie Nationale de l'Eau pour la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Eau est en cours de finalisation.

d) accès permanent aux systèmes élémentaires d'assainissement et de drainage.

La plupart des défis dans le domaine de l'hygiène et l'assainissement qui avaient été identifiés dans le cadre du CSLP I ne sont toujours pas encore levés. Il s'agit notamment des défis suivants :

Sur le plan institutionnel, le Burundi est confronté aux défis de pouvoir disposer d'une politique nationale en matière d'hygiène et assainissement, d'un plan directeur national d'aménagement du territoire, d'un plan directeur d'urbanisme pour les différentes villes du pays et d'une institution leader en assainissement. Le nouveau projet de politique nationale propose que le Ministère de la Santé Publique soit le leader dans le sous secteur de l'hygiène et assainissement de base.

Sur le plan législatif et réglementaire, l'actualisation de certains codes tels que le code de la santé publique, l'élaboration des textes d'application pour d'autres comme le code de l'environnement ainsi que des normes adaptées au contexte national constituent des défis importants. Il faut noter cependant que la version actualisée du Code d'hygiène est maintenant disponible.

Au niveau technique, le pays est surtout confronté aux principaux obstacles suivants : (i) la disponibilité des latrines privées adéquates qui se manifeste par un faible taux en assainissement ; (ii) la réhabilitation des infrastructures existantes d'assainissement et qui sont par ailleurs vétustes; (iii) l'installation des latrines publiques et des points d'eau sur les lieux publics ; (iv) l'encadrement adéquat de la population en matière d'hygiène et d'assainissement ; (v) l'assainissement global et la gestion des déchets solides ; (vi) la création et l'entretien d'une banque de données actualisées en matière d'hygiène et assainissement.

Concernant la coopération internationale, le Burundi devrait promouvoir des échanges d'expériences au niveau régional tandis que des projets concrets communs au niveau sous régional et régional devraient être initiés.

Dans le domaine du renforcement des capacités et de la recherche, les défis majeurs consistent à : (i) relever le niveau d'éducation de la population en matière de l'hygiène et de l'assainissement ; (ii) disposer de Techniciens de Promotion de la Santé (TPS) en nombre suffisant ; (iii) amener les industriels à prétraiter leurs eaux usées avant le rejet ; (iii) disposer de ressources humaines qualifiées et ; (iv) assurer le perfectionnement en cours d'emploi et se doter d'équipement pour la recherche.

e) accès à l'énergie domestique.

Le fait de s'appesantir sur les contraintes permet d'anticiper sur les solutions les plus appropriées et les plus pertinentes. En effet, les médicaments efficaces sont ceux qui résultent des diagnostics rigoureusement établis.

Le déficit énergétique est dû, en grande partie, à l'absence d'investissements consistants dans le secteur au cours des deux dernières décennies.

Le déficit énergétique du pays, la faiblesse de la production d'électricité et le manque de fiabilité de cette production (délestages, variations de tension) constituent des obstacles majeurs au développement de l'industrie et des services.

Bien que le Burundi dispose d'un potentiel considérable de développement de l'hydroélectricité, moins de 3% de la population est connectée au réseau électrique. En outre, des problèmes de gestion technique, tarifaire et financière freinent le développement de la société nationale d'électricité (REGIDESO), qui n'utilise pas la totalité de sa capacité de production et importe près de la moitié de sa production totale. En dépit du faible niveau de la consommation, les capacités nationales de production d'énergie électrique sont inférieures aux besoins.

Le nombre d'abonnés s'accroît, mais la production, qui a augmenté jusqu'en avril 2007, s'est quelque peu ralentie pour remonter avec juillet 2010, mais toujours à un rythme inférieur à celui de la consommation. Globalement, la production d'électricité du Burundi est la plus faible de la sous-région. Incontestablement, une stratégie efficace pour le développement de cette production et la promotion d'autres sources d'énergie est un enjeu majeur pour le succès du deuxième CSLP.

f) accès aux moyens de transports viables.

En matière de sécurité routière, certaines insuffisances sont à relever :

- l'Etat doit prévenir les accidents et garantir la sécurité des usagers de la voie publique compte tenu du parc automobile sans cesse en augmentation.
- Au niveau des infrastructures et équipements dans le domaine des Transports Routiers. Les services ayant les transports dans leurs attributions doivent veiller à ce que dans la conception des projets d'infrastructures et équipements

les aspects qui facilitent le transport routier soient sauvegardés notamment les parkings, les arrêts-bus, les pistes cyclables, les passages piétons, etc.

- Au niveau du transport des biens et des marchandises. Le transport des biens et des marchandises échappe à la maîtrise et au contrôle de l'administration. En effet certains opérateurs dans le secteur ne disposent pas toujours les documents légaux, comme l'autorisation de transport, le certificat de contrôle technique. En outre, ils ne respectent pas souvent la capacité et le chargement de leurs moyens de transport, ou ils combinent généralement le transport de personnes et de marchandises.
- Des quartiers périphériques peu accessibles et mal desservis.
- Le centre-ville avec des artères principales comportant plusieurs tronçons jonchés de larges nids de poule (avenue de la mission, avenue de l'amitié, Boulevard Patrice Lumumba).
- Insuffisance du maillage des réseaux secondaires et tertiaires dans les quartiers périphériques.
- Les voies revêtues ne sont pas régulièrement entretenues : de gros nids de poule provoquent des difficultés de circulation, avec comme corollaires : vitesse de circulation non optimale, risques de sécurité routière, usures précoce des pièces de rechange et du parc automobile, etc.
- Difficultés de circulation (peu pratiques) sur des voies secondaires et tertiaires dans les quartiers périphériques, entraînant ainsi une inaccessibilité des transports en commun.
- Insuffisance des bus, et absence de grands bus sur les artères principales de la ville.
- Insuffisance de rigueur au niveau du contrôle de la sécurité routière, surtout pour les transports à deux roues.

41. Défis en enjeux futurs dans ces domaines.

Les défis et enjeux qui pourraient être résolus dans le cadre d'un nouveau Programme de développement urbain sont:

- **Au niveau du réaménagement des bidonvilles et leur prolifération.**
 - ❖ Encourager les initiatives des habitants des bidonvilles et impliquer les locataires et les propriétaires dans la recherche de solutions accordant la priorité aux intérêts collectifs.
 - ❖ Mettre en place un cadre de dialogue pour la sensibilisation sur l'importance des voies d'accès, et d'assainissement dans le cadre de l'installation de nouveaux quartiers spontanés.

- ❖ Développer de nouvelles zones urbaines en mettant à disposition des parcelles et des infrastructures primaires.

➤ **Au niveau de l'accès au logement convenable.**

- ❖ Adopter une approche progressive pour l'amélioration des taudis.
- ❖ Combiner l'amélioration des taudis avec la création d'emplois et le développement économique et social.

➤ **Au niveau de l'accès permanent à l'eau potable.**

L'évolution récente est positive en milieu urbain et en zone rurale. En milieu urbain, le taux d'accès à l'eau potable était 80% en 2005. Selon l'INEA urbain, le taux de couverture en eau de la ville de Bujumbura était estimé à 85% (en 2009) et 88% (en 2013) dont 49% de branchements privés et 39% de bornes fontaines. Une grande partie de l'eau est captée dans le lac Tanganyika dont la pollution croissante pourrait nécessiter des traitements coûteux et une hausse des tarifs. Cependant, l'exploitation du potentiel d'eau potable situé dans les contreforts de la ville pourrait faciliter la solution du problème.

L'autre défi important semble être le besoin de renforcement des capacités professionnelles dans le domaine de l'eau. Le Gouvernement compte initier des stratégies visant à pallier à l'insuffisance des capacités humaines et à l'absence d'institutions nationales de formation et de recherche en sciences et techniques de l'eau grâce aux mesures axées sur : (i) la création de structures de formation en sciences et techniques de l'eau au niveau secondaire et universitaire ; (ii) la formation de tous les intervenants dans le secteur de l'eau ; (iii) la promotion de l'éducation environnementale au niveau des écoles primaires et secondaires ; (iv) l'information, éducation et sensibilisation des parties prenantes à tous les niveaux sur l'importance d'une gestion intégrée des ressources en eau et assainissement de base ; et (v) le renforcement des capacités de recherche et développement pour la maîtrise de l'eau.

➤ **Au niveau de l'accès permanent aux systèmes élémentaires d'assainissement et de drainage.**

Le CSLP II avait prévu que 50% de la population rurale et 60% de la population urbaine aurait accès à un assainissement adéquat en 2015. La cible des OMD en matière d'assainissement ne sera donc pas atteinte, mais le processus est en bonne voie.

En milieu urbain, les efforts du Gouvernement visent à augmenter de 38% en 2009 à 60% en 2015 le taux d'accès à un assainissement adéquat à travers notamment la promotion de la mise en place d'installations sanitaires individuelles et construction d'installations sanitaires collectives

fonctionnelles (écoles, centres de santé, hôpitaux, gares routières, marchés publics), la mise en place d'un système d'assainissement adéquat et fonctionnel dans les principales villes du pays, la formation, information et sensibilisation de la population sur le concept et le besoin d'un assainissement adéquat et la mise en place d'un système permettant d'assurer une bonne gestion des infrastructures d'assainissement.

➤ **Au niveau de l'amélioration de l'accès à l'énergie domestique.**

Compte tenu de l'augmentation de la demande qui résulte à la fois de la forte poussée démographique, du développement des centres urbains et des progrès espérés de l'industrialisation, l'une des priorités du Gouvernement est d'adapter l'offre et la demande grâce notamment à l'accroissement de la capacité nationale de production d'électricité.

L'augmentation de la capacité résultera d'abord des nombreux projets déjà programmés, ou qui sont en cours, y compris la construction d'une série de centrales hydroélectriques - Kabu 16 (20MW) et MPANDA (10MW) - JIJI et MUREMBWE, ainsi que la signature des contrats de concession et de partenariat public - privé pour la construction de nouvelles centrales hydroélectriques.

- **Au niveau du transport :** (i) la mobilisation des ressources : on remarque en effet une insuffisance de moyens financiers pour la construction, la réhabilitation et l'entretien de la voirie urbaine ; (ii) l'organisation du secteur : la mise en place d'un cadre de coordination et collaboration des intervenants dans le secteur routier est un défi qui sera nécessaire à surmonter, (iii) le renforcement des capacités tant techniques qu'institutionnelles, notamment pour organiser et réglementer la circulation routière, l'octroi des permis de conduire, etc. (iv) sur le plan du transport intérieur, un défi majeur est l'accroissement du parc automobile et son maintien en bon état pour le transport des personnes et des marchandises. D'autres problèmes sont ceux (i) de la sécurité routière, qui doit être améliorée pour prévenir et réduire les accidents ainsi que (ii) des infrastructures et équipements nécessaires pour l'organisation et la gestion du transport, en particulier les parkings et les gares routières.

- **une offre de transport en commun pénalisante pour les habitants des quartiers périphériques.**

L'offre de transport en commun de masse (bus et minibus), principalement destinée aux habitants des quartiers les plus éloignés du centre-ville, apparaît globalement

inadaptée. Cela favorise le développement d'un transport en deux roues, dans des conditions peu rentables pour la ville aux plans économique et environnemental, en plus de l'insécurité pour les usagers.

L'offre de transport en commun (bus, minibus, taxis, tuk-tuk, taxis-motos, taxis-vélos) est essentiellement privée.

➤ **En ce qui concerne les taxis- motos et taxis-vélos :**

Les chiffres sont mal connues en ce qui concerne les tuk-tuk (tricycles à moteurs, modèle thaïlandais), taxis-motos, taxis- vélos, d'autant plus que la croissance de ce sous-secteur est très fulgurante au Burundi.

Ce développement s'explique en partie par le fait que cette activité est facilement accessible aux chômeurs et aux personnes sans travail stable. Il est également la résultante à la fois de la modicité des revenus et des insuffisances de la voirie, en particulier de l'importance des distances à parcourir pour atteindre un moyen de transport conventionnel, du mauvais état de la voirie tertiaire ainsi que du long délais d'attente aux arrêts-bus et terminus : les taxis-motos et taxis-vélos ainsi un quasiment le seul transport urbain assurant les dessertes à l'intérieur des quartiers ; c'est en particulier le meilleur moyen de pré/post acheminement vers les voies les plus importantes et revêtues pour atteindre un autre moyen de transport.

A l'inverse, les taxis-motos et les taxis- vélos posent de sérieux problèmes en termes d'insécurité routière, et, pour les premiers, de pollution. Les tuk- tuk quant à eux semblent être un bon moyen entre les taxis et les deux roues, dans la mesure où ils offrent un meilleur confort et une meilleure sécurité ; malgré la faible vitesse qu'ils offrent, ils pourraient se présenter comme le « taxi du pauvre » à l'instar de ce que l'on voit dans certains pays asiatiques.

VII. SYNTHÈSE DES PERSPECTIVES.

Cette synthèse est le résultat du dépouillement des fiches d'enquête auprès des citoyens sur les mesures indispensables pour un meilleur avenir en milieu urbain.

On peut distinguer les priorités pour la capitale Bujumbura ; et les priorités pour les autres villes principales du Burundi.

a) Les priorités des mesures indispensables à Bujumbura se présentent comme suit (voir annexe n° 2):

Question	Position		
	1er	2e	3e
2	17	12	6
3	19	21	12
4	31	9	5
5	7	13	10
6	7	12	19
7	4	7	13
8	20	18	12
9	8	11	8
10	9	15	16
11	1		
12	7	11	19
13	6	9	8
14	1		1
15		3	6
16			1
16b	5	3	1
17			2
18	2		2
19	1	1	2
20	6	7	10
21		2	1

Total des scores par rapport aux mesures indispensables sur 154 questionnaires (77% des fiches de la capitale).

- ✓ **1^{ère} colonne** c'est-à-dire les mesures indispensables classées prioritaires pour un meilleur avenir en milieu urbain au Burundi est : **un gouvernement, une ville et une collectivité locale honnête et à l'écoute des populations (20%)**. Le classement prioritaire suivant (2^{ème}) est : **de meilleurs logements et un cadre de vie salubre ; de meilleures possibilités d'emploi** occupent une place importante en 3^{ème} position ; tandis que la 4^{ème} place prioritaire est : **une ville, une commune ou un village bien aménagé**.

- ✓ **2^{ème} colonne** : C'est-à-dire quelles sont les mesures indispensables qui ont été classées en deuxième position sur les 21 mesures indispensables proposées par le questionnaire. Les choix ont porté sur
 - ❖ **3 : de meilleurs possibilités d'emploi ;**
 - ❖ **8 : de meilleurs logements et un cadre de vie salubre ;**
 - ❖ **10 : une alimentation de bonne qualité et à un prix abordable ;**
 - ❖ **5 : l'accès à la propriété et à la sécurité foncière**

- ✓ **3^{ème} colonne** : C'est-à-dire quelles sont les mesures indispensables qui ont été classées en troisième position sur les 21 mesures indispensables proposées par le questionnaire. Les choix ont porté sur :
 - ❖ **6 et 12 qui sont ex égaux, c'est-à- dire l'accès à une source d'énergie fiable à domicile et au lieu de travail ; et, l'amélioration des soins de santé.**
 - ❖ **10 : une alimentation de bonne qualité et à un prix abordable**
 - ❖ **3 : de meilleurs logements et un cadre de vie salubre**

b) Les priorités des mesures indispensables pour un meilleur avenir dans les villes secondaires se présentent comme suit (voir annexe n° 3):

La première priorité est classée pour un total de 63 citadins sur 85 (pourcentage de 74,1%) avec un score suivant :

- ❖ 16 fois (soit 18, 8%) pour la mesure indispensable n° 4 : **un gouvernement, une ville et une collectivité locale honnête et à l'écoute des populations.**
- ❖ 13 fois (soit 15, 2%) pour la mesure indispensable n° 8 : **de meilleurs logements et un cadre de vie salubre.**
- ❖ 9 fois pour (soit 10,5%) pour la mesure indispensable n° 6 : **l'accès à une source d'énergie fiable à domicile et au lieu de travail.**
- ❖ 9 fois pour (soit 10,5%) pour la mesure indispensable n° 9 : **un système éducatif efficace.**
- ❖ 8 fois pour la mesure indispensable n° 2 : **une ville, une commune ou un village bien aménagé.**
- ❖ 8 fois pour la mesure indispensable n° 10 : **une alimentation de bonne qualité et à un prix abordable.**

En conclusion, on peut dire que la stratégie pour l'habitat et l'urbanisation à élaborer pour l'avenir et le plan d'action devraient prendre en compte des résultats ou des aspirations exprimés par les citadins.

VIII. LES INDICATEURS URBAINS DU BURUNDI.

TABLEAU SYNTHETIQUE.

N°	INDICATEURS	1996	2006	2013
1	Pourcentage des personnes vivant dans les bidonvilles	11,4 %	21 %	39 %
2	Pourcentage de la population urbaine ayant accès à un logement convenable	84 %	79 %	70 %
3	Pourcentage des citoyens ayant accès à l'eau potable	93 %	85 %	83 %
4	Pourcentage des citoyens/accès installations sanitaires modernes	29 %	32,9 %	33,1 %
5	Pourcentage des personnes résidant dans les zones urbaines / accès au service des ordures municipales est régulier	20 %	10 %	10 %
6	Pourcentage des personnes résidant dans les zones urbaines / accès à l'énergie domestique	30 %	38 %	39,6 %
7	Pourcentage des personnes résidant dans les zones urbaines / accès au transport en commun	18 %	20 %	25 %
8	➤ % des politiques et lois mises en place en matière de gestion des municipalités ;	-	-	50 %
	➤ % des recettes et des dépenses affectées aux collectivités locales à partir du budget national	-	-	1%
9	Pourcentage des autorités municipales provinciales et	-	-	2,3 %

nationales qui ont mis en œuvre des politiques favorables au développement économique local et à la création d'emplois décents et des moyens de subsistance

10	Pourcentage des autorités municipale et provinciales qui ont adopté ou mis en œuvre des politiques ou des stratégies de sécurité en milieu urbain	-	-	-
11	Pourcentage des autorités municipales et provinciales qui ont mis en œuvre des plans et des tracés d'aménagement urbain pour des villes durables et résilientes qui sont inclusives et répondent, de manière adéquate, à la croissance de la population urbaine	17,8 %	-	3,1 %
12	Pourcentage du produit intérieur brut (PIB) généré par les activités effectuées dans les zones urbaines	-	50,9%	52,8 %

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.

1. MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'EQUIPEMENT : Etude diagnostique globale pour une politique nationale de l'habitat et de l'urbanisation au Burundi, Bujumbura, août 2007.
2. MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'EQUIPEMENT : Lettre de politique nationale de l'habitat et de l'urbanisation au Burundi, Bujumbura, Avril, 2008.
3. MINISTERE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME : Revue du secteur foncier au Burundi, juillet 2014.
4. MINISTERE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME : Rapport national du Burundi pour la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (RIO + 20), Bujumbura, mai 2012.
5. MINISTERE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME : Plan Directeur de Bujumbura : atelier sur la Stratégie de Croissance Régionale et le Plan Conceptuel de la Grande ville de Bujumbura; novembre 2014.
6. MINISTERE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME : Projet de code d'urbanisme et de la construction, août 2014.
7. MINISTERE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME, avec l'appui de la Coopération technique belge : Développement économique et social par la mise en œuvre d'un programme de pavage à haute intensité de main d'œuvre ; Bujumbura, 2013.
8. MINISTERE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME, avec l'appui de la Coopération technique belge : Etude du potentiel de valorisation des déchets ménagers solides de Bujumbura, mai 2013.
9. MINISTERE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME, avec l'appui de la Coopération technique belge : Présentation d'un système de gestion des déchets solides en haute intensité de main d'œuvre ; exemples des communes de Kamenge, Kinama et Cibitoke en mairie de Bujumbura ; séminaire régional ; novembre 2014.
10. MINISTERE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME : Rapport de la Revue annuelle conjointe pour l'eau et l'assainissement, Bujumbura, juillet 2014.
11. MINISTERE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME: Politique nationale d'assainissement et Stratégie opérationnelle, septembre 2013.
12. MINISTERE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME, Plan d'Actions stratégiques pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Burundi- PAGIRE. Volume II, Tome 1 - Actions stratégiques. Bujumbura, Décembre 2009.
13. MINISTERE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME. Politique Nationale de l'Eau. Bujumbura, Décembre 2009.

14. MINISTERE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME: Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques.
15. MINISTERE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME: Inventaire National de l'Eau et l'Assainissement (INEA -ATLAS), Bujumbura, 2012.
16. MINISTERE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME, avec l'appui de la Coopération technique belge : Plan Directeur d'assainissement de la ville de Bujumbura, Volumes 2, 3, 4 et 5 ; Bujumbura, octobre 2013.
17. MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE: Plan National d'investissement Agricole (PNIA 2012-2017), Bujumbura, 2012.
18. MINISTERE DE L'Energie et des Mines: Politique nationale de l'Energie et des mines.
19. MINISTERE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAL: Politique nationale de la Décentralisation, Bujumbura, 2010.
20. MINISTERE DES TRANSPORTS, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'EQUIPEMENT: Politique sectorielle des transports, des Travaux publics et de l'équipement, Bujumbura 2012.
21. Nations Unies, Haut Commissariat des droits de l'homme : Le droit à un logement convenable ; fiche d'information n° 21 (campagne mondiale pour les droits de l'homme) ; Genève, 1996.
22. UN HABITAT : Urban indicators Guidelines : Monitoring the Habitat Agenda and the Mullenium Development Goals, Nairobi.
23. UN HABITAT : Guide de médiation foncière : basée sur l'expérience de l'Est de la République démocratique du CONGO ; Nairobi, 2013.
24. UN HABITAT et OMS : La face cachée des villes ; mettre à jour et vaincre les inégalités en santé en milieu urbain, Nairobi, 2010
25. UN HABITAT : Rapport de la Deuxième Conférence des Nations Unies sur l'Habitat tenue à Istanbul, Nairobi, 1996.
26. UN HABITAT : Urbanization Challenges in Sub- Saharan Africa, Nairobi, 2005.
27. MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES, Etude sectorielle en vue de l'élaboration d'un programme national d'alimentation en eau potable et assainissement à l'horizon 2015.Octobre 2010.
28. REPUBLIQUE DU BURUNDI : Constitution du Burundi, Bujumbura, 2005.
29. REPUBLIQUE DU BURUNDI, Cadre Stratégique de Croissance et de lutte contre la Pauvreté (CSLP I 2007-2009), Evaluation de la Performance et de l'Impact. Octobre 2010.
30. REPUBLIQUE DU BURUNDI, Cadre Stratégique de Croissance et de lutte contre la Pauvreté – 2^{ème} génération ; Bujumbura, 2012.
31. REPUBLIQUE DU BURUNDI/PNUD, Rapport Burundi 2010. Objectifs du Millénaire pour le Développement.
32. REPUBLIQUE DU BURUNDI : Vision Burundi 2025. Avril 2010.
33. REPUBLIQUE DU BURUNDI : Recensement général de la population et de l'habitat en 2008, Bujumbura, 2009.
34. REPUBLIQUE DU BURUNDI : Code de l'eau, Bujumbura, 2011
35. REPUBLIQUE DU BURUNDI : Code foncier, Bujmbura, 2011.
36. REPUBLIQUE DU BURUNDI : Code de l'environnement, Bujumbura, 2000
37. REPUBLIQUE DU BURUNDI : Code des Investissements au Burundi.
38. REPUBLIQUE DU BURUNDI : Code des Impôts au Burundi.

39. REPUBLIQUE DU BURUNDI : Recensement Général de la Population et de l'Habitat, Bujumbura, 2008.
40. SECRETARIAT TECHNIQUE DU PROJET DES TRAVAUX PUBLICS ET DE GESTION URBAINE : Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Bujumbura; février 2014.
41. SECRETARIAT TECHNIQUE DU PROJET DES TRAVAUX PUBLICS ET DE GESTION URBAINE : Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme des villes de GITEGA, de Ngozi et de RUMONGE ; Bujumbura, novembre 2014.
42. SECRETARIAT TECHNIQUE DU PROJET DES TRAVAUX PUBLICS ET DE GESTION URBAINE : Audit urbain, organisationnel et financier de la mairie de Bujumbura, juillet 2013.
43. SECRETARIAT TECHNIQUE DU PROJET DES TRAVAUX PUBLICS ET DE GESTION URBAINE : Audit urbain, organisationnel et financier de la ville de Gitega, juillet 2013.
44. SECRETARIAT TECHNIQUE DU PROJET DES TRAVAUX PUBLICS ET DE GESTION URBAINE : Audit urbain, organisationnel et financier, de la ville de Ngozi, juillet 2013.
45. PNUD/ FEM : Etude sur le coût de l'inaction contre la dégradation des terres au Burundi, Bujumbura, novembre 2010.
46. Seth SINDAYIGAYA: Programme des indicateurs au Burundi pour la performance des Etablissements humains, Bujumbura, 1996
47. Seth SINDAYIGAYA: Montage institutionnel, technique et financier pour l'habitat social; étude de cas de l'ECOSAT au Burundi, Bujumbura, 1990.
48. Seth SINDAYIGAYA: Urban housing for low income group of Burundi; Rotterdam, 1992.
49. Seth SINDAYIGAYA: Cadre d'analyse de la gouvernance foncière: Aménagement et utilisation des terres urbaines au Burundi; Bujumbura, février 2015.

ANNEXES.

1. Contributions des secteurs au produit intérieur brut.

Structure du PIB (en %)	2005	2011
<i>Secteur primaire</i>	40,8 %	36,7 %
Secteur secondaire	16,9 %	14,8 %
Secteur tertiaire	34,0 %	38,0 %
% du PIB urbain	50,9 %	52,8 %

Source : Comptes nationaux du Burundi ; ISTEERU.

Position									
Mesures	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	
2	17	12	6	7	8	5	4	8	
3	19	21	12	7	11	8	9	7	
4	31	9	5	10	5	6	4	8	
5	7	13	10	4	7	2	3	5	
6	7	12	19	12	14	10	13	12	
7	4	7	13	18	7	19	4	6	
8	20	18	12	14	4	5	11	8	
9	8	11	8	13	19	11	12	5	
10	9	15	16	9	10	6	6	7	
11	1			2	4	6	2	5	
12	7	11	19	12	12	12	7	8	
13	6	9	8	15	10	12	14	6	
14	1		1	1	4	6	2	12	
15		3	6	2	6	6	7	8	
16			1	1	3	4	4	4	
16b	5	3	1	3	5	3	5	3	
17			2	4	5	4	6	9	
18	2		2	2	3	6	6	6	
19	1	1	2	2		4	8	8	
20	6	7	10	10	14	14	15	11	
21		2	1	3	1	3	10	4	

Annexe 2 : Tableau synthétique reprenant les priorités des classements par mesure indispensable pour un meilleur avenir en milieu urbain dans la capitale Bujumbura.

Source : Dépouillement des fiches d'enquête auprès des citoyens.

Annexe 3 : Tableau synthétique reprenant les priorités des classements par mesure indispensable pour un meilleur avenir en milieu urbain dans les principales villes après Bujumbura.

Source : Dépouillement des fiches d'enquête auprès des citoyens.

Quartier ou Services	S/N° Mesure Indispensable	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	16b	17	18	19	20	21	22
Magarama	M	1	4			2	1	1		3					5				6		7		
Musinzira	F		6			5	1		1	4	8		7				3					2	A
Magarama	M		8			3	1		2	5		6	7									1	
Bwoga	M				3		1		4			5	1		2				8	6	7		
Magarama	M		3			2	2	1	6			8				5					4		AA
Magarama	M	5		1			2		6			7					2		4		8	3	
Bwoga	F	3			4		2		1			5		6							7	8	
Magarama	M			1			2	9	7			8			4						5	3	
Magarama	M			3	1		2	2				5	4					7			8		AA
E.T.P	F	4	5				2		1			2		6					3		7		AA
Bwoga	M		4	1		5	2		3	7						8					2		
Rango	M		5		7		2		4	1		2	3		6				8				AA
Nyamugari	M	3	6	7		8	3		5	1											2		
Magarama	M		1				3	6	5		4	3	2		8						7		
Nyamugari	M					4	3	1				2	8		7						3	5	
Nyamugari	M		3			2	3	1		4	5							7			8		
Mushasha	M	4	1	6			3	5		7								8			3		
Mushasha	M		4			1	3	2		5				8		7						6	
Nyamugari	M		2	1			4	4	8				7								5	6	
Rutegama	M		4			8	4	1	5	3			7		6						2		AA
Yoba	F		7		3	5	4	4				1	6		8			2					
Nyamugari	F	8		6			4	5					4					7			3	2	
Musinzira	M	4				1	4	3					5	6							7	8	
Nyabututsi	M			4		1	4	3					5	6			7				8		AA
Nyabiharage	M			1		2	4	3	6			5	4						8		7		
Musinzira	M	7	4	6			4	2	1			5									7	8	

Regideso	M	1				8	4	2	6	4		5				7					3			
Regideso	F	7	1			6	4		2	5	8	3										4		
Regideso	M		4			3	5	1		7				6								2	5	
Regideso	M				2	1	5		8	7		2				4		6				5		
CE/U&H	M	2			4		5	7					8	5							6	3		AA
CE/U&H	M	1			3	4	5	5						8			7					6		AA
CE/U&H	M	5	1			2	6		8			7	5									3		
Nyabiharage	F		7	1			6			2			3		4			5			6		8	
Yoba	M					1	6	6		2		3	4		5		7				8			
Musinzira	M					2	6	8	6			5				4	7					3		
Magarama	M	1	5	2		8	6		3		6	4			7									
Nyabututsi	F	1		8		3	6	4	5	6		7												
Yoba	M	4	7		8		6		2					3								5	6	
Magarama	M	6	4	1	3	7	7	8								5								
Rango	M		8		3	2	7	1		7												5	6	
Nyamugari	M		4	8			7	1	7			2						6				5	3	A
Rango	M	3		8		1	7	7		6		5			2									
Rango	M					2	7	3	7	1		6	8					5				4		A
Nyabututsi	M	7	8			2	7	1				4	5			6						3		
DPE	M	5			7	1	7	3		6	8											2		
DPE	M	4	5		1	2	8	6						8								7		
DPE	M		3	2		1	8	8				5	4									6		
OBR	F	4	8	2	1		8		5			6				7								
C D APPEL	M	4	3	1	6	7	8	5	8															2
ONATEL	M			1			8		2	3		4	7								6		5	
ONATEL	M		4	5		6	8		2	3				1	8									
LDB Gahurazi	M			1	3	2	8		5			6	7								8			
LDB Rubuye	M	7				8		1		2		4	3								5		6	
LDB Gahurazi	M				1				5			7	2		3						8		4	
LDB Gaburo	M		2	3				1				4	5		6				7				8	
LDB Muremera	M			2	8	3		1	7	4			6										5	
LDB Rusuguti	M	4	2	7		3			1	5		6		8										

LDB Rusuguti	M		1	2		3		5	6			7									8		
LDB Burengo	M		4	1		8			7			2	3	5							6		
LDB Gabiro	F		8						1	5	2	3				4					6		
LDB Muremera	M	6	3		8				1	2		3	4								5		
LDB Rubuye	F	7	8						1	6		5	2			3					5		
LDB Kinyami	F		6			3	5	2	1			7	8										
LDB	M		1	3	4				2			6	7										8
Ant Nord U&H	F	3	2	1			4	7				5	6			8							
Ant Nord U&H	M	2	3			4			5			1	6		7						8		
Ant Nord U&H	F	2	5	1		7	6		3	4													
Ant Nord U&H	M	1		2	3	4		7					8										
Consult Ind Infrast	M	1				6					7				2	8					3	5	A
TWITEZIMBERE	M	2		1		6					7		4	5	3								
TWITEZIMBERE	M			8		7	2	4	1			3										5	
TWITEZIMBERE	M	7	3			4			6	1		2										5	
TWITEZIMBERE	M	6	5	1	8	3	2								4								
OBR Gabiro	M		3	2		4	7	1	5	8	6												
OBR Gabiro	M				3	4		2		1		7			8							6	
OBR Mukenera	M	3		7				1				4	8	2								6	
TWITEZIMBERE	M	1		2						8			4	7				5				6	
ONATEL	M			1					2	3		4	7				8	5				6	
C D APPEL	M	8		7	3	4		1										6				5	
C D APPEL	M					2		1				5		8		6					3	4	
C D APPEL	M				3	6							1	8	2		7					4	5
C D APPEL	M		6		3			2	7	4		5	1		8								
Ant Amenag Territ	M	3			2	7			4	1		5	8			6							
Com B S A C	M		7	3		4		2	5	1												6	
Chef service B cadastre	M	2			6	1		7						8							5	4	
		159	208	131	111	221	245	186	213	146	73	234	206	92	123	75	59	91	80	69	305	69	
Nombre de fois/Classements 1er		8	6	16	4	9	4	13	9	8	0	2	3	1	0	0	0	0	0	0	1	0	

